

DIRECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

LIGUE AUVERGNE DE TENNIS DE TABLE

CONVENTION

2005-2008

EQUIPE TECHNIQUE REGIONALE

EQUIPE TECHNIQUE REGIONALE



Comité Départemental Haute-Loire



Comité Départemental Cantal



Comité Départemental Allier



CONVENTION QUADRIENNALE DE DEVELOPPEMENT DE LA LIGUE REGIONALE D'Auvergne DE TENNIS DE TABLE

Sur le modèle des équipes techniques régionales prévues par les instructions n° 98-123JS du 23 mars 1993 et n°98-231JS du 21 décembre 1998 relatives aux missions et conditions d'intervention des conseillers techniques sportifs affectés dans les services déconcentrés et afin de conforter le développement de la discipline

Compte tenu des priorités de l'état en auvergne dans le domaine de la politique sportive, inscrites notamment dans le PASER à savoir :

- Favoriser un bon maillage sportif sur le territoire et notamment en milieu rural
- Aider au développement des sports de nature
- Accompagner la structuration du mouvement sportif régional et son ouverture sur une problématique «Massif Central»
- Favoriser la formation des dirigeants bénévoles et des cadres professionnels
- Promouvoir la pratique sportive des personnes âgées
- Poursuivre l'amélioration et renforcer l'implantation des filières d'accès au haut niveau (sous l'angle notamment du suivi médical, de l'aide à un cursus secondaire et supérieur adapté, et un appui à l'insertion professionnelle
- Développer la médecine du sport et la lutte anti-dopage

Compte tenu de la place que doivent pouvoir prendre les associations sportives dans le domaine de la création d'emplois (cf les mesures comprises dans le plan de cohésion sociale) et tout spécialement par la voie de l'apprentissage

Et compte tenu de l'évaluation de la précédente convention faite par la ligue régionale et jointe en annexe

Il est convenu ce qui suit

Mise en place d'une convention quadriennale de développement du tennis de table

- *Entre la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports d'Auvergne
- *La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de l'Allier
- *La Direction Départementale de la Jeunesse et Sports du Cantal
- *La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de la Haute Loire
- *La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports du Puy de Dôme
- *La Ligue d'Auvergne de tennis de table
- *Le Comité Départemental de tennis de table de l'Allier
- *Le Comité Départemental de tennis de table du Cantal
- *Le Comité Départemental de tennis de table de la Haute Loire
- *Le Comité Départemental de tennis de table du Puy de Dôme

1.COMPOSITION ET MISSION DE L'EQUIPE TECHNIQUE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT 2005/2008

Pour la durée de la présente convention 2005-2008 et afin de mettre en œuvre la politique régionale de la discipline, il est constitué une EQUIPE TECHNIQUE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT DU TENNIS DE TABLE

Groupe d'aide aux dirigeants

Monsieur Jacques SAUVADET, Coordonnateur du groupe d'aide aux dirigeants (GAD)

Monsieur Jean Charles REVIDON, GAD Allier

Monsieur Jean Louis MAURE, GAD Cantal

Monsieur Robert BONGIRAUD, GAD Haute Loire

Monsieur Jacques MARTIN, GAD Puy de dôme

Monsieur Pierre LEMOUSY, GAD Auvergne

Monsieur Stéphane NEVEU, GAD Auvergne

Cadre Technique Régional Coordonnateur de l'Equipe Technique Régionale

M Fernando CORREIA, Conseiller Technique Fédéral auprès de la Ligue d'Auvergne.

Employés départementaux:

Allier, en recrutement

Monsieur Claude BERNARD, Faisant Fonction de Conseiller Technique de la Haute Loire

Monsieur Nicolas FORMONT, Conseiller Sportif Départemental du Puy de Dôme

Autres intervenants ponctuels

Monsieur Jean François PABION BE2 TT, intervenant formation cadres techniques et stages jeunes et responsable section sportive lycée de Cournon ouvrant sur le pôle espoir Auvergne

Monsieur Stéphane CHANET, BE2 TT, intervenant formation cadres techniques

Mademoiselle Sandrine BAILLEUIL, BE2 TT, intervenant formation cadres techniques et stages jeunes

Monsieur Samuel MARCADON Samuel, BE1 TT, intervenant formations cadres techniques et stages jeunes

Monsieur Jacques SUGIER, GAD Auvergne

2. POSITION ADMINISTRATIVE DES PERSONNELS DE L'ETAT

Les personnels relevant du Ministère de la Jeunesse et des Sports restent placés sous l'autorité administrative des chefs des services auprès desquels ils sont nommés. En ce qui concerne les personnels des Directions Départementales, les missions sont remplies dans le cadre des emplois du temps propres à leur fonction, listés dans le document fixant le programme annuel de travail validé par le Directeur Départemental, sans frais pour l'administration.

3 ORGANISATION GENERALE DU TRAVAIL

Les signataires de la convention s'engagent à :

La Ligue d'Auvergne de tennis de table s'engage à :

- Mettre à la disposition de l'Equipe Technique Régionale de Développement les moyens de secrétariat pour accomplir les missions figurant dans la convention.
- Mettre à disposition les moyens financiers nécessaires au fonctionnement de l'ETR dans ses missions.
- Favoriser le perfectionnement et la formation continue des cadres de l'ETR

La Direction Régionale Jeunesse et Sports et les Directions Départementales s'engagent à :

- Apporter un soutien financier au fonctionnement de l'ETR
- Apporter son soutien de conseil et de logistique aux missions de l'ETR

Les Comités Départementaux de Tennis de Table s'engagent à :

- Favoriser la participation de ses employés au bon déroulement des missions de l'ETR

- Veiller à développer, au sein du comité, une politique de développement du tennis de table en harmonie avec celle de la Ligue.

Mettre à disposition des moyens administratifs et financiers pour le fonctionnement de l'ETR

4. FONCTIONNEMENT

Le contrôle des missions et de l'application de la politique définie par la Ligue d'Auvergne de Tennis de Table et les Comités Départementaux est placée sous la responsabilité du coordonnateur du groupe d'aide aux dirigeants et du coordonnateur de l'Equipe Technique Régionale. Des réunions de périodicité à définir seront mises en place pendant la durée de la convention. Les cadres informent les coordonnateurs du suivi des missions qui leur sont confiées.

5. DUREE DE LA CONVENTION

Cette présente convention prend effet à la date de la signature pour la durée de l'olympiade. Elle peut éventuellement être prolongée par avenant au-delà des jeux olympiques 2008 et de la saison sportive correspondante jusqu'à la parution des directives fédérales

6-CONTROLE DE L'ADMINISTRATION

La ligue d'Auvergne de tennis de table s'engage à faciliter à tout moment le contrôle par l'administration de l'utilisation des subventions affectées à la convention quadriennale de développement et au fonctionnement de l'Equipe Technique Régionale de la ligue.

7- EVALUATION DE LA CONVENTION

L'évaluation des conditions de réalisations des projets ou des actions liées à cette convention est effectuée sur un plan qualitatif comme quantitatif. L'évaluation porte notamment sur l'impact des actions et des interventions prévues dans le plan de développement régional pluriannuel. L'évaluation de la convention est effectuée en fin de période de manière approfondie. Elle est formalisée dans un document spécifique annexé à la présente convention. Elle sert de base à la nouvelle convention pour la période suivante. L'évaluation finale fait également l'objet d'une information lors de l'assemblée générale de la ligue régionale. Une ou plusieurs évaluations intermédiaires font également l'objet d'un point d'information en assemblée générale par le coordonnateur pendant la durée de la convention.

8- MODIFICATIONS

Des modifications de la convention pourront être apportées par avenants. Ces modifications concertées et apportées suite à une évaluation intermédiaire portent sur :

-La liste des intervenants (du fait des mutations, changements d'affectation ou cessations d'activité des membres de l'équipe technique régionale)

-Certains points du plan de développement régional pluriannuel, la répartition des missions entre les différentes structures fédérales, ou entre les membres de l'Equipe Technique Régionale de la ligue. Ces avenants sont portés dans les meilleurs délais à la connaissance de l'ensemble des signataires de la présente convention.

ANNEXES

Annexe 1 : Evaluation de la convention quadriennale de développement 2000-2004

Annexe 2 : Grands axes du Plan d'Action Fédéral

Annexe 3 : Plan d'Action de la Ligue d'Auvergne de Tennis de Table et programme d'action du groupe d'aide aux dirigeants

Annexe 3 : Plan d'Action et Programme d'Action de Développement des Départements

- a) CD03
- b) CD15
- c) CD43
- d) CD63

Annexes 4 :

- a) Programme d'Action du CTF Auvergne, coordonnateur
- b) Programme d'Action l'Employé Allier
- c) Programme d'Action du CSD Haute Loire
- d) Programme d'Action du CSD Puy-de-Dôme

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Directeur Régional et Départemental
de la Jeunesse et des Sports Auvergne-
Puy de Dôme

Le Président de la Ligue d'Auvergne
de Tennis de Table

Le Directeur Départemental
de la Jeunesse et des Sports de l'Allier

le Président du Comité Départemental
de Tennis de Table de l'Allier

Le Directeur Départemental
de la Jeunesse et des Sports du Cantal

Le Président du Comité Départemental
de Tennis de Table du Cantal

Le Directeur Départemental
de la Jeunesse et des Sports de la Haute Loire

Le Président du Comité Départemental
de Tennis de Table de la Haute Loire

Le Directeur Régional adjoint de la
Jeunesse et des Sports chargé du Puy de Dôme

Le Président du Comité Départemental
de Tennis de Table du Puy de Dôme

Le Directeur Technique National
de Tennis de Table

SOMMAIRE

- I. Bilan Equipe Technique Régionale. Evaluation quantitative et qualitative de la pratique du Tennis de Table en Auvergne
 - A. Les moyens institutionnels et financiers de la Ligue d'Auvergne en 2005
 - B. Situation quantitative et qualitative de la Ligue en 2005
 - C. Analyse de la situation du tennis de table auvergnat 2005

- II. FFTT DTN Politique et orientations sportives

- III. Plan de développement de la Ligue entre 2005 et 2008
 - A. Densifier, consolider, développer les clubs
 - 1.** Densifier le réseau de clubs en milieu rural
 - 2.** Consolider les associations existantes
 - 3.** Développer et structurer les clubs « moyens »
 - 4.** Actions spécifiques
 - a. Animer la salle régionale de tennis de table à partir de 2007
 - b. Développer l'offre « Tennis de Table » vers des publics différents
 - B. La formation des cadres
 - 1.** Les objectifs
 - 2.** La méthode
 - 3.** Les actions
 - 4.** Action spécifique : gestion des emplois dans le tennis de table
 - C. La filière de Haut Niveau
 - 1.** Détecter et accueillir
 - 2.** Accompagner au sein de leur club les très jeunes talents détectés
 - 3.** Préparer l'élite régionale
 - 4.** Favoriser la promotion des clubs du niveau régional vers le niveau national
 - D. La promotion

- IV. Les objectifs communs entre la ligue d'Auvergne et la Direction Régionale Jeunesse et Sports

ANNEXE 1

I

BILAN DE L'EQUIPE TECHNIQUE REGIONALE

**Evaluation quantitative et qualitative du Tennis de
Table en Auvergne en 2005**

A. Les moyens institutionnels de la Ligue d’Auvergne

Créé en 1953, la Ligue d’Auvergne s’articule aujourd’hui autour d’un **Comité Directeur**, élu en octobre 2004, pour l’olympiade, qui constitue l’instance de décision.

Il comprend 27 membres, dont un délégué de chaque département (élu par l’Assemblée Générale départementale).

Les Commissions statutaires :

- La Commission de la Formation : elle a pour mission de définir et d’appliquer le calendrier des formations pour les dirigeants, pour les arbitres et juges-arbitres et pour les cadres techniques.
- La Commission Médicale : elle a pour mission le pilotage de la surveillance médicale, en particulier des jeunes placés dans le Pôle espoir, ainsi que la prévention contre le dopage.
- La Commission de l’Arbitrage : elle a pour mission d’organiser l’activité des cadres de l’arbitrage et de définir les besoins en formation dans ce domaine.

Les Commissions régionales :

- La Commission sportive : elle a pour mission d’assurer le bon déroulement de l’ensemble des épreuves placées sous l’autorité du Comité Directeur de la Ligue, ainsi que des évolutions réglementaires nécessaires.
- La Commission des organisations : elle définit et suit le cahier des charges des épreuves et manifestations régionales et propose au Comité Directeur les évolutions utiles afin d’assurer les meilleures conditions de déroulement des épreuves, pour les participants, les organisateurs et l’environnement.
- La Commission technique et jeunes : elle a pour mission d’assurer l’évolution technique du tennis de table en Auvergne en coordination avec la Direction Technique Nationale ainsi que la préparation, la sélection de l’élite et, en particulier, des jeunes joueurs issus des clubs formateurs. Elle a aussi pour mission d’organiser les compétitions spécifiques aux jeunes.

Les autres missions :

- Le suivi du Projet Club (en coordination avec les départements),
- Le suivi du Challenge Fernand Viala (qui récompense les clubs formateurs),
- Le suivi du patrimoine matériel de la Ligue,
- Le suivi du journal mensuel régional, Auvergne Tennis de Table, diffusé aux Clubs et aux abonnés.
- Le suivi des relations avec les partenaires économiques,
- Le suivi des relations avec les fédérations scolaires et universitaires,
- Le suivi des Statuts et Règlements, ceux-ci assurant les principes associatifs et démocratiques de l’institution.
- Le suivi des relations avec les médias.
- Le suivi financier.

Deux emplois indispensables : technique et administratif

- Afin d’assurer la présence quotidienne du service et l’ensemble des compétences et des travaux nécessaires au fonctionnement de l’association, un poste administratif à temps partiel (70 %) ainsi qu’un poste de cadre technique régional (à temps plein, avec une aide fédérale) sont absolument incontournables.

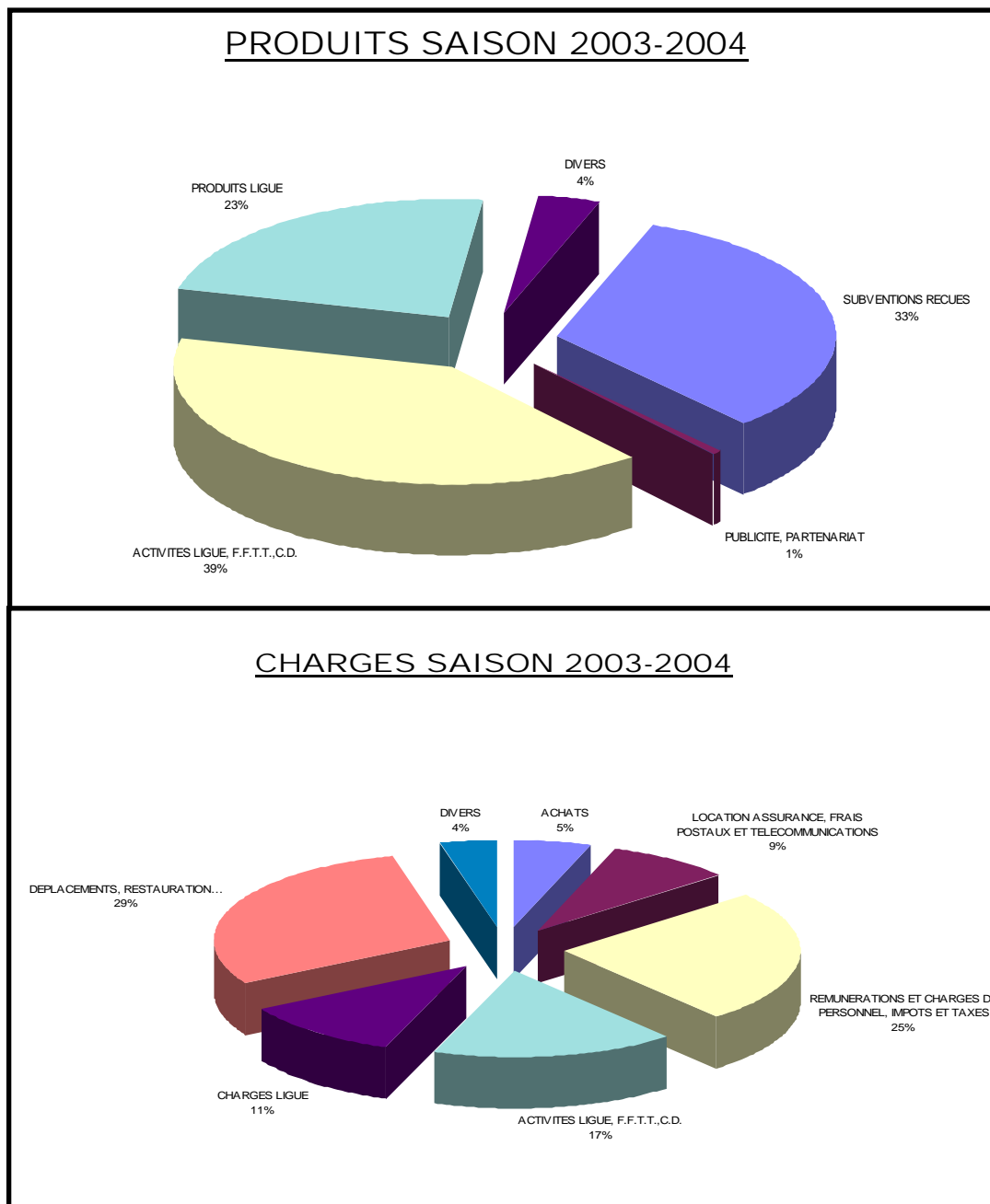
Les structures permanentes d’entraînement :

- Le pôle espoir Auvergne : Vichy, Cournon et Montluçon. (25 athlètes)
- Les Sections sportives : Vichy (collège des Célestins), Cournon (collège de la Ribeyre et lycée Descartes) et Montluçon (Collège Jean Zay) et Massiac (collège P Gallery).

La structure financière de la Ligue d'Auvergne de Tennis de Table

Compte de résultat 2003 2004

Résultat « PRODUITS » : 226 870,91 €



Résultat « CHARGES » : 225 501,29 €

Solde créditeur : 1 369,62 €

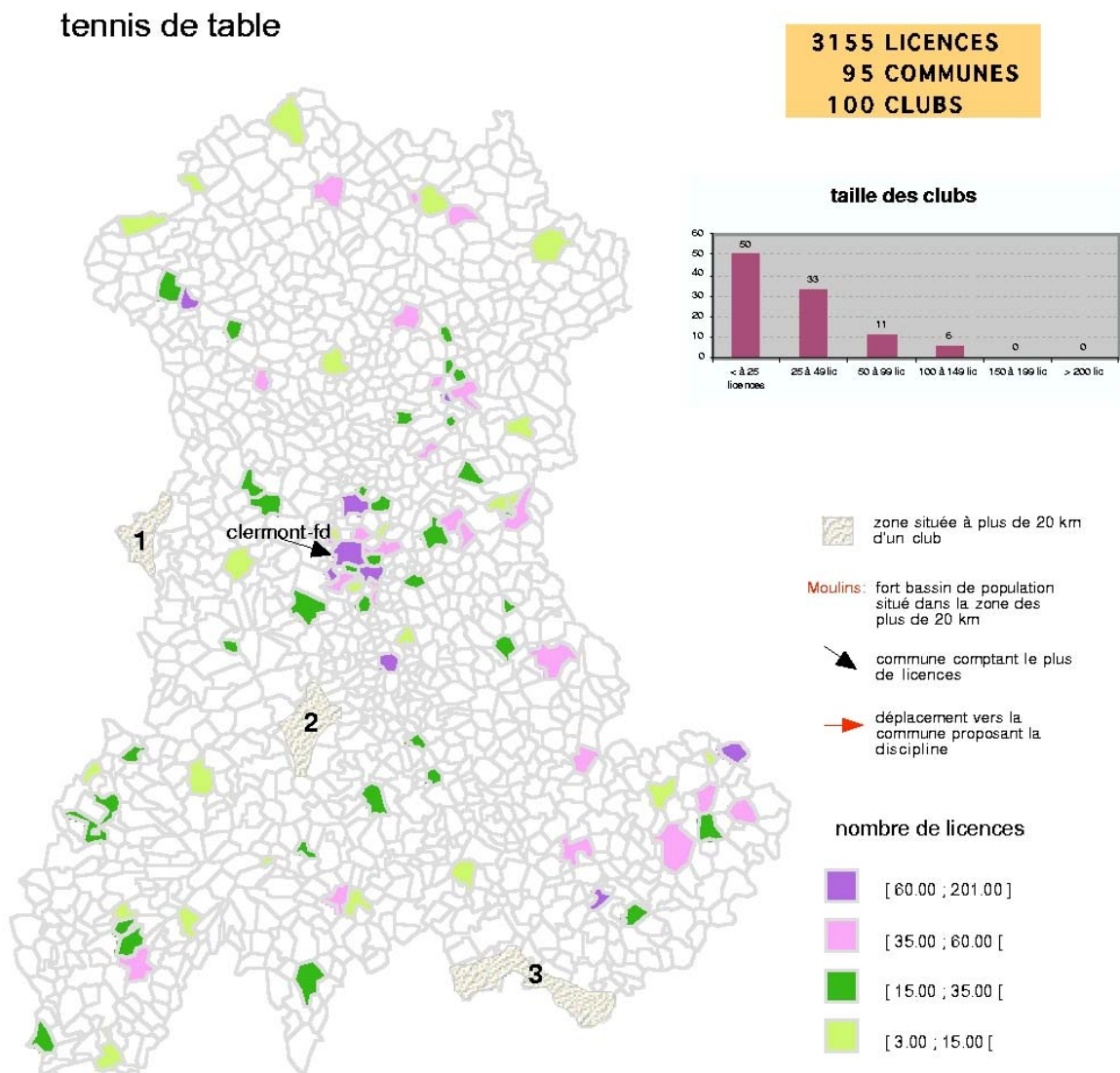
Avec une aussi faible marge de manœuvre, il n'était guère envisageable de bâtir des projets d'envergure. A l'heure actuelle, l'évaluation des résultats 2004-2005 fait apparaître un solde négatif de plus de 5000 euros. Pour autant, la situation financière est saine.

B. Situation quantitative et qualitative de la ligue en 2005

1. Répartition des clubs sur le territoire régional

(Source : cartographie réalisée par DRJS - Saison 2003/2004)

tennis de table



Le tennis de table est implanté sur **quatre-vingt-quinze communes** en Auvergne. On en trouve vingt-cinq dans la plus petite tranche, trente-cinq dans les 15 / 35 licences, vingt-six dans les 35 / 60 et enfin neuf communes dépassent le seuil des 60 licences;

C'est à Clermont-ferrand que l'on recense le plus de licences sur la région (201).

Les huit autres places fortes du tennis de table sont Montluçon, Vichy, Riorn, Romagnat, Cournon, Issoire, Le puy et St Just malmont (situé au nord de Ste Sigolène). Notons ici qu'aucune n'est située dans le cantal.

La discipline est également bien ancrée sur Moulines, St Pourçain, St Eloy, Ambert, Yssingeaux, Ste Sigolène, St Flour et Aurillac.

Elle rencontre plus de difficultés pour se développer sur Commeny et Brioude.

Enfin, notons l'absence de licences sur

Gannat (allier)

Thiers (mais fort ancrage sur les communes limitrophes) et Courpière et St Germain / Brassac (puy de dôme)

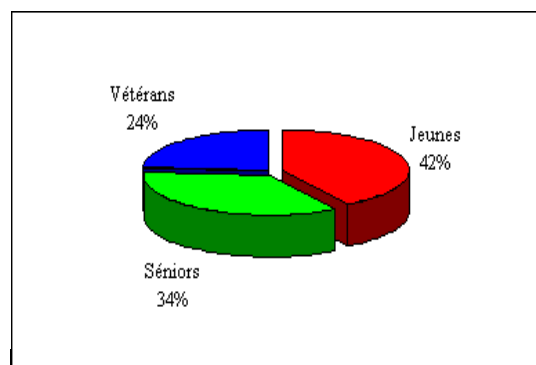
Mauriac ,mais présence sur plusieurs communes limitrophes (cantal)

La zone "désertique" se définit par une distance de plus de 20 kilomètres (à vol d'oiseau) d'une commune possédant des licences. On distingue seulement trois zones "désertiques" de superficies très restreintes: sur la CC de haute combraille (n°1), sur celle du massif du Sancy (n°2) et sur les CC de Saugues et du pays de Cayres et Pradelles (n°3). On remarque de surcroît qu'aucun bassin de population majeur ne se situe dans ces zones.

2. Statistiques 2004/2005

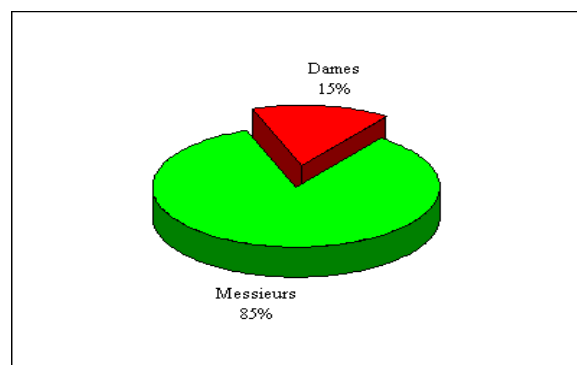
Nombre de licenciés : 3 087	21 ^{ème} place régionale sur l'ensemble des disciplines
Nombre de clubs : 99	10 ^{ème} place régionale sur l'ensemble des disciplines

Jeunes	Seniors	Vétérans
1 278	1 063	746

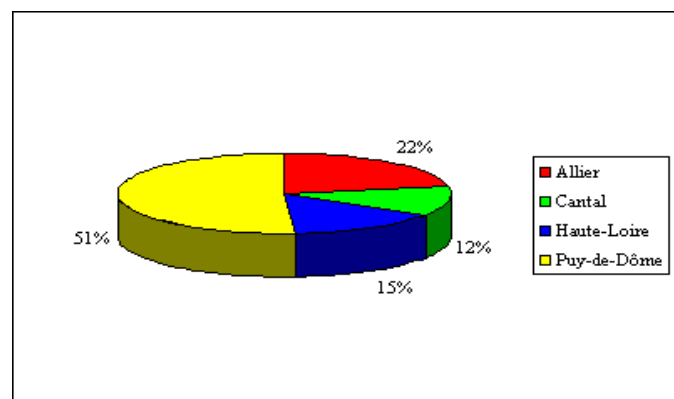
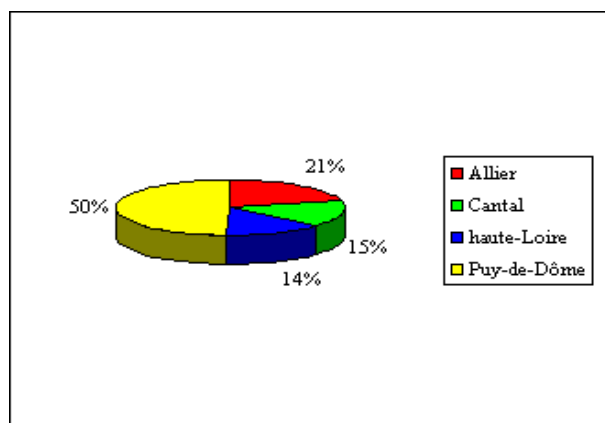


Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme
21	15	14	49

Dames	Messieurs
478	2 609

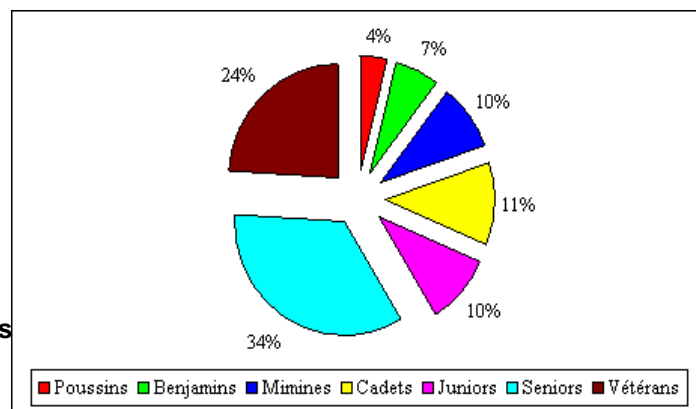
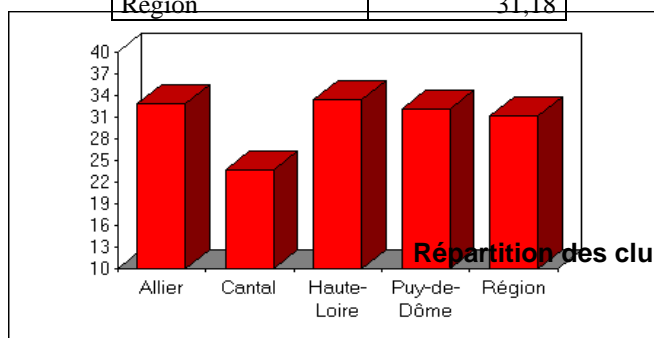


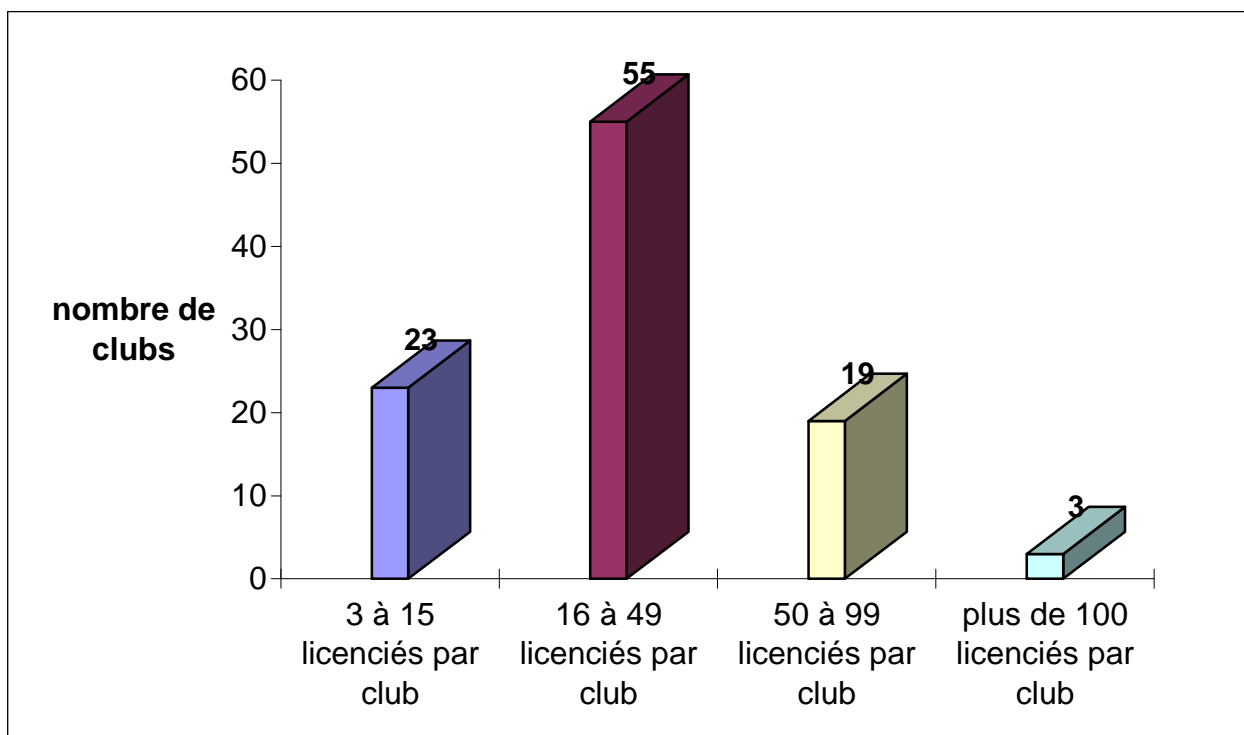
Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme
689	356	468	1 574



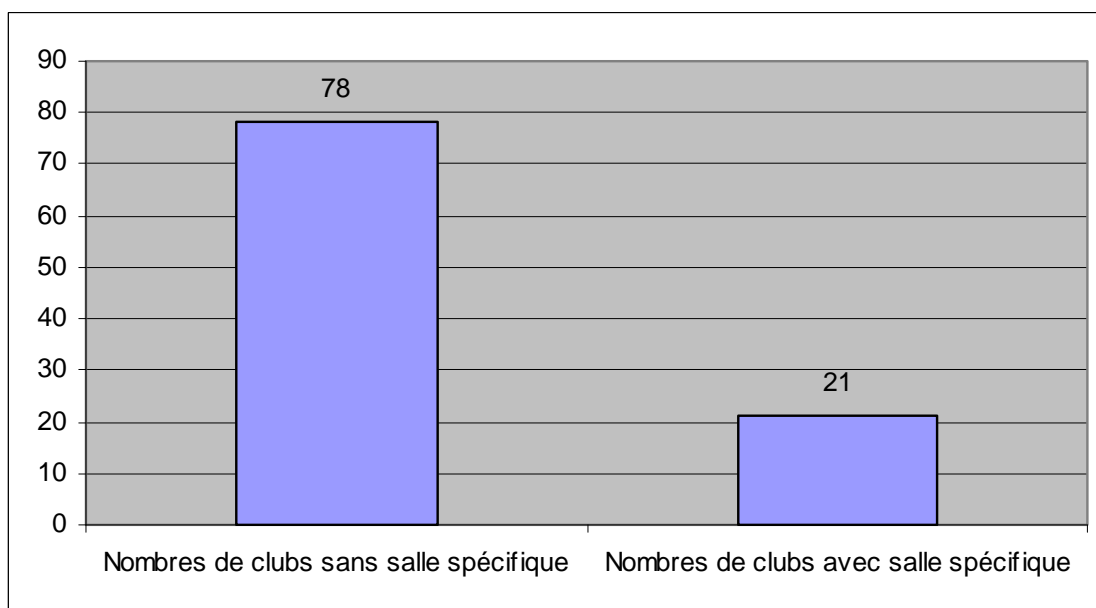
Département	Nombre de clubs
Allier	32,8
Cantal	23,73
Haute-Loire	33,42
Puy-de-Dôme	32,12
Région	31,18

Catégorie	Nombre de licenciés
Poussins	116
Benjamins	207
Minimes	296
Cadets	354
Juniors	305
Seniors	1 063
Vétérans	746

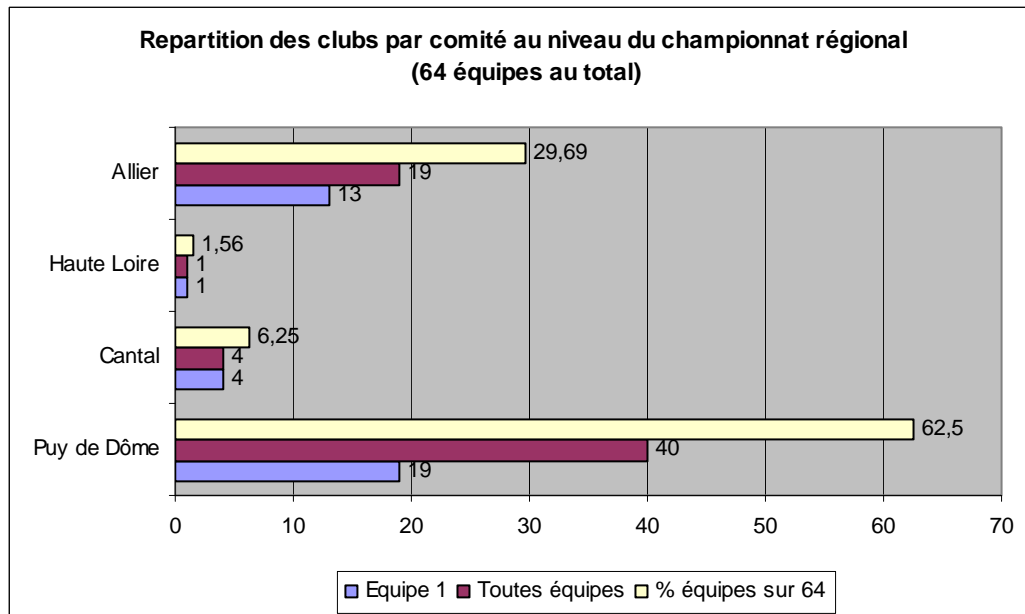
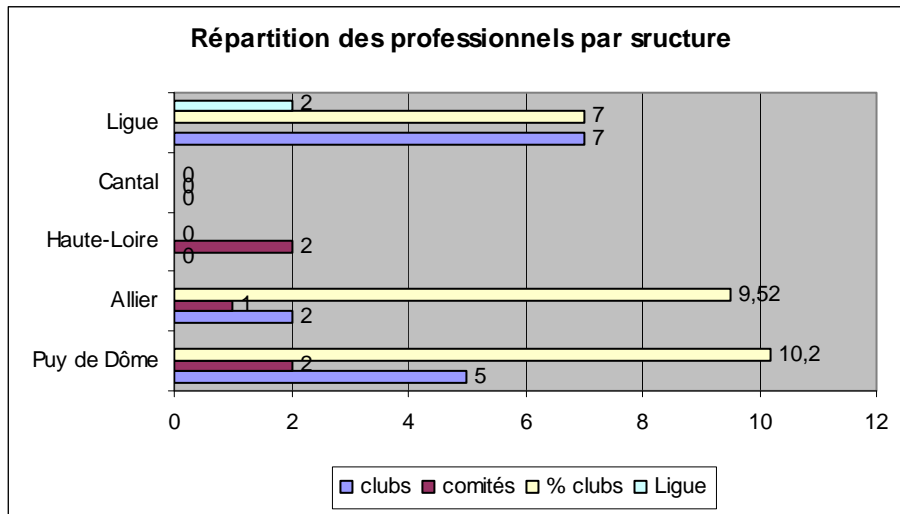




Les salles de Tennis de Table en Auvergne



La professionnalisation du Tennis de Table en Auvergne



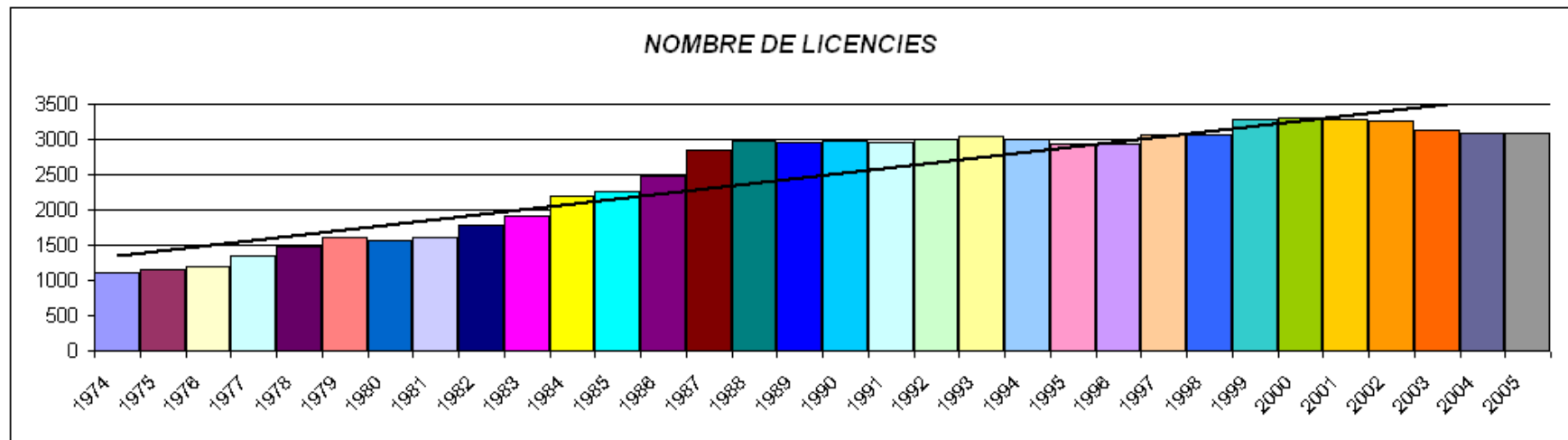
Actuellement, trois clubs évoluent au niveau national :

Sports Laïcs VICHYSOIS en National 1 Messieurs
 US ISSOIRE en National 2 Dames
 Stade CLERMONTOIS en National 3 Messieurs

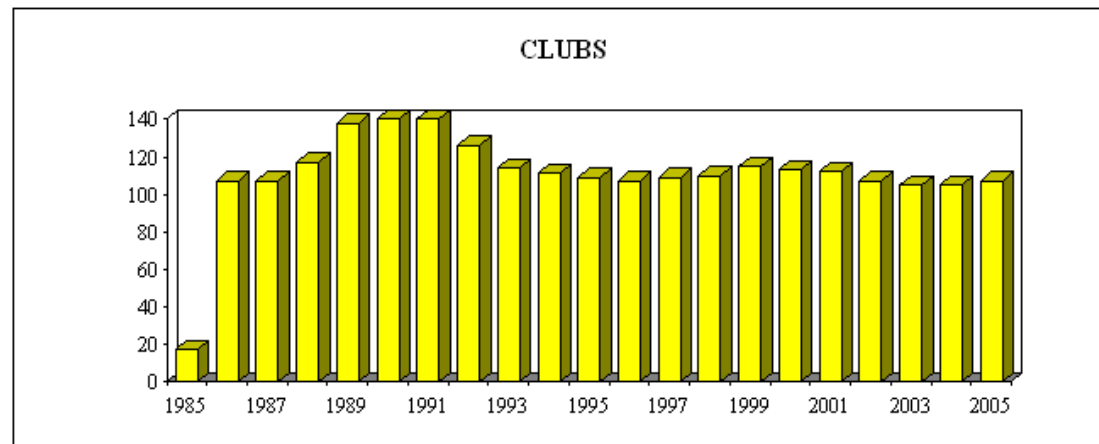
Et trois clubs : PPC ORLEAT, l'Entente CEYRAT-COURNON et le SL VICHY évoluent en Pré nationale dames.

Vous trouverez sur les pages suivantes les statistiques montrant l'évolution de la pratique du Tennis de Table en Auvergne.

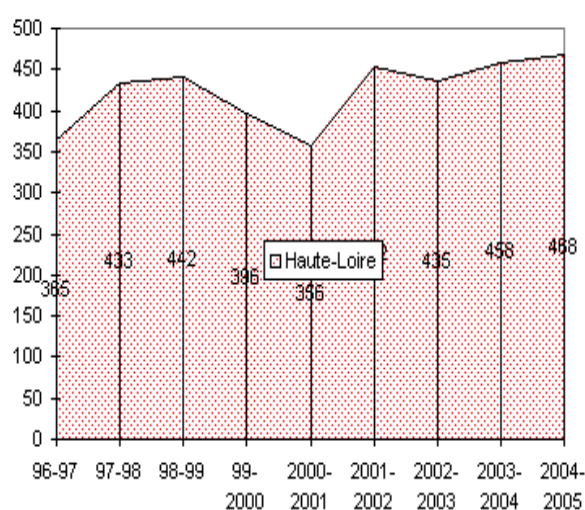
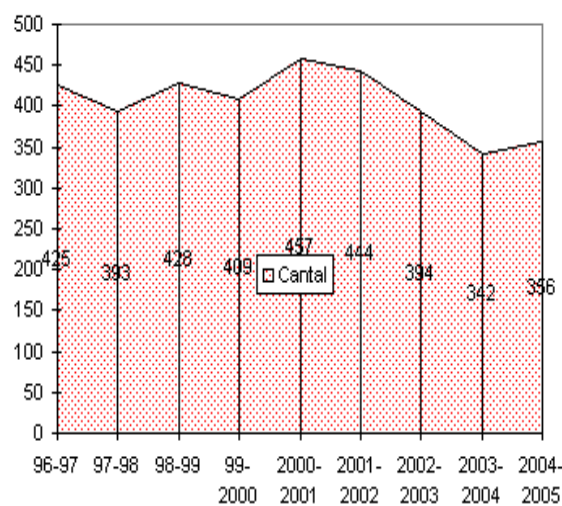
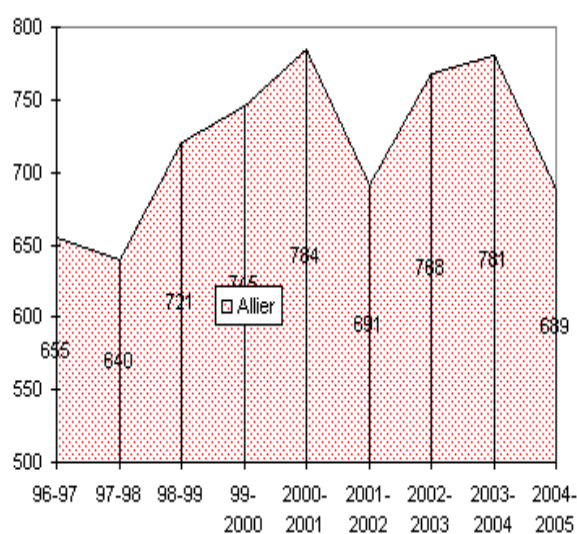
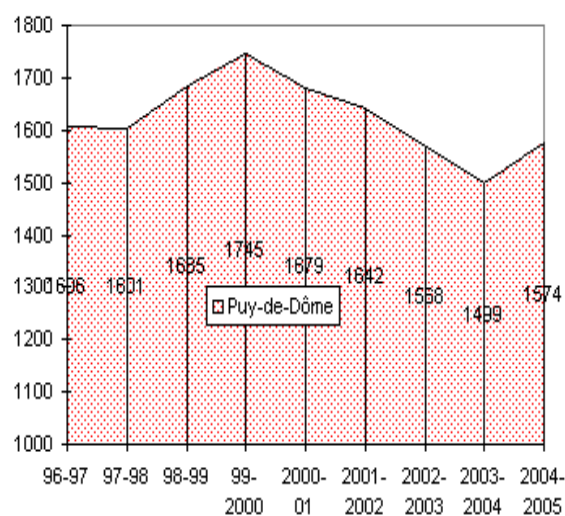
Années	1957	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Nb de licenciés	217	1056	1116	1142	1188	1355	1488	1602	1562	1615	1791	1918	2206	2254	2478	2857	2976	2955	2969	2959	3009	3051	2994	2929	2935	3055	3067	3277	3295	3276	3259	3136	3080	3087
Nb de clubs	17												107	107	117	138	140	140	126	114	111	109	107	109	110	115	113	112	107	105	105	107	100	99

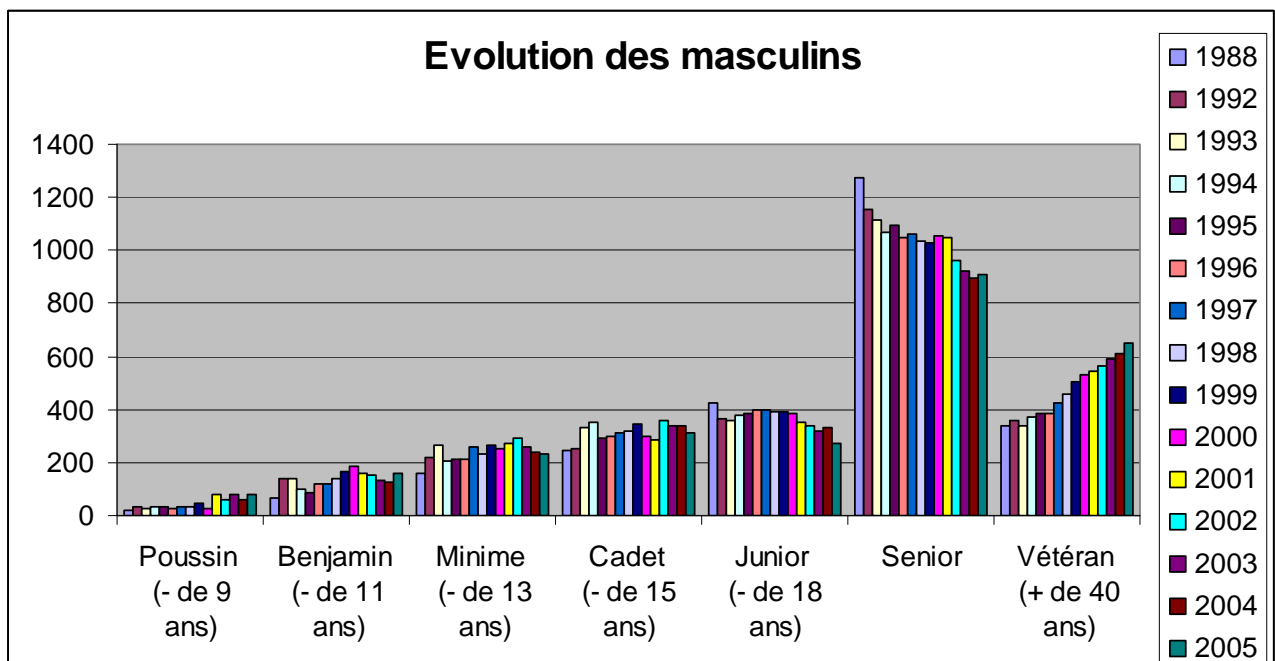
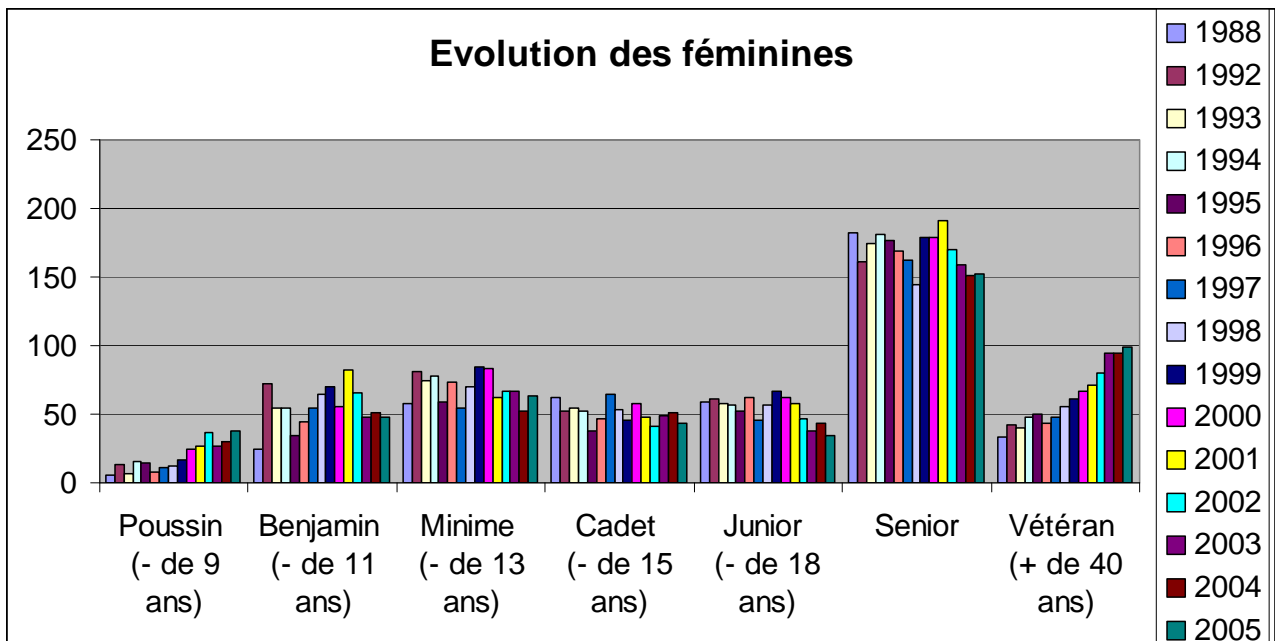


Années	1957	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Nb de clubs	17	107	107	117	138	140	140	126	114	111	109	107	109	110	115	113	112	107	105	105	107	100	99



Evolution du nombre de licenciés par département de 1996 à 2005





C. Analyse de la situation du Tennis de Table en Auvergne

Le bilan effectué par l'Equipe Technique Régionale nous permet aujourd'hui de dégager des forces réelles mais aussi des faiblesses qui sont un réel frein au développement de notre activité sur la région.

Les points forts :

Le Tennis de Table occupe aujourd'hui une place très convenable dans le sport auvergnat et au niveau fédéral, de par son maillage régional, notamment au niveau des clubs, mais aussi par sa structuration croissante (pôle, sections sportives, etc..).

D'un point de vue économique, le Tennis de Table génère environ une vingtaine d'emplois entre Clubs, Comités et Ligue.

Les salles et les clubs offrent la possibilité d'accueillir des publics divers et variés, mais sans démarche très structurée à l'heure actuelle, par manque de ressources humaines et de compétences.

Le partenariat et les relations sont importants, que ce soit avec les Collectivités Territoriales, l'Etat - via ses délégations - et la presse, ainsi que les fédérations scolaires.

L'activité est pratiquée dans de nombreuses communes (Cf. étude DRJS ci dessus) et encadrée par de nombreux bénévoles.

Les salles spécifiques se développent et une grande salle régionale de Tennis de Table verra le jour, en 2007 (théoriquement) - à Ceyrat (Maître d'ouvrage : Clermont Communauté), favorisant ainsi l'organisation et le déroulement de notre activité quotidienne qui, aujourd'hui, n'est pas facile à assurer (compétitions, stages, etc..).

Les points faibles :

Nous avons enregistré une stagnation - voire une chute - du nombre de clubs et de licenciés ces dernières années.

Si le nombre de clubs est important, une trop grande proportion est fragile (avec peu de licenciés, trop peu de dirigeants, l'un entraînant l'autre).

Nous n'avons pas assez de grosses structures comme il en existe dans certaines ligues (seulement 3 clubs à plus de 100 licenciés).

Les féminines sont trop peu représentées dans notre discipline.

Les jeunes ne sont pas assez présents dans les clubs, notamment autour de la Couronne Clermontoise.

L'enseignement de l'activité est effectué, mais pas suffisamment, par rapport au nombre de clubs. Il existe un réel déficit en ce qui concerne le volume d'entraînement dans les clubs pour toutes les catégories.

Les projets sont souvent là, mais les manques de moyens humains, matériels et financiers pour aider les clubs à promouvoir le Tennis de Table sont de réels freins.

Notre élite régionale et nos gros clubs restent encore trop peu ambitieux pour se hisser au niveau national. Il en découle un manque de culture de bon niveau, et plus encore de haut niveau.

Nous manquons de partenaires privés, car l'activité n'étant pas professionnelle, elle n'a pas le pouvoir d'affichage « nécessaire ».

L'ensemble des graphiques et des données ci-dessus, associés à la réflexion des décideurs, nous permet de dégager l'ensemble des forces et des faiblesses du Tennis de Table régional.

II

FFTT

**DIRECTION TECHNIQUE
NATIONALE**

POLITIQUE

ET

**ORIENTATIONS
SPORTIVES**

FFTT

DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE POLITIQUE ET ORIENTATIONS SPORTIVES

Introduction

Les principes fondamentaux de notre action

1. le haut niveau

2. formation et emploi

3. le développement de l'activité

INTRODUCTION

Conformément aux textes le Directeur Technique National doit présenter en début d'Olympiade un nouveau plan de politique sportive.

Compte tenu du plan de politique sportive précédent dont les objectifs prioritaires avaient été programmés sur une durée excédant l'Olympiade ce nouveau document a pour objectif essentiel de préciser les actions et de définir les moyens mis en œuvre

Avant de détailler les différents axes de travail je souhaite réaffirmer les principes fondamentaux qui proposent un cadre aux différentes actions nationales ou régionales menées par la Direction Technique Nationale

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE NOTRE ACTION

- Unité de la Direction Technique Nationale
 - 1) Liens entre les techniciens et les dirigeants
 - 2) Cohérence et complémentarité des actions à chacun des niveaux d'organisation
 - 3) Liens entre la formation et l'emploi

- Valeurs interne
 - 1) Respect des autres
 - 2) Solidarité interne

- Prise en compte de la réalité de notre organisation afin de focaliser l'énergie des professionnels sur les objectifs prioritaires qui seront en mesure de faire évoluer de manière significative la situation du tennis de table tant sur le plan international que national.

1. LE HAUT NIVEAU

Les constats

Résultats sportifs

Il est indiscutable que les performances de nos meilleurs représentants n'ont plus rien de comparable avec celles des années 90.

Les résultats de nos équipes jeunes (cadets, juniors et moins de 21 ans) sont encourageants notamment au niveau des compétitions européennes et mondiales.

Ces résultats montrent que nous sommes sur la bonne voie et doivent nous inciter à améliorer encore notre système de préparation afin d'aider nos jeunes athlètes à franchir le plus rapidement possible la dernière marche qui les sépare du très haut niveau.

La situation Internationale dans le domaine de la performance

La Chine et la Corée du Sud dominent la scène internationale grâce à un système très centralisé qui maîtrise l'ensemble des décisions concernant les joueurs :

1. Contenus : volume, lieux d'entraînement
2. Calendriers : compétitions et entraînement
3. Contrats joueurs/clubs

Un des éléments clés de cette domination se situe sans aucun doute dans la première phase de la formation des athlètes.

L'âge moyen du début de l'entraînement chez les chinois et coréens se situe aux alentours de 6/7ans alors que chez nous cet âge est plutôt aux alentours des 10 ans.

Ce retard dès le début de la formation, associé aux volumes d'entraînements très différents (4 heures par jour dès l'âge de 6/7 ans chez les chinois), explique en grande partie les difficultés que nous éprouvons pour rivaliser avec ces nations.

A l'autre bout de la chaîne il est important de noter que la professionnalisation du tennis de table amène une prolifération des compétitions avec une augmentation notable des gains possibles.

Elle amène également une augmentation considérable du nombre de joueurs chinois représentant de nouvelles fédérations. Compte tenu de ce nouvel élément le niveau de la concurrence va encore augmenter dans les épreuves de référence et notamment les qualifications pour les Jeux Olympiques.

Cette évolution vers un système professionnel rend le contrôle des athlètes de plus en plus difficile dès qu'ils atteignent une valeur marchande, il est donc indispensable de renforcer encore notre système de formation et de mettre en place une contractualisation des meilleurs pour qu'ils continuent à représenter l'équipe de France avec les meilleures conditions de préparation lors des compétitions majeures.

Les objectifs

Seniors masculin 2005 – 2008 :

- Placer 4 joueurs dans les 100 premières places du classement mondial
- Remporter des médailles dans les compétitions majeures à partir de 2007
- Qualifier des athlètes dans les deux épreuves des JO 2008

Seniors féminines 2005 – 2008

- Placer 2 joueuses dans les 100 premières places mondiales
- Remporter des médailles dans les compétitions européennes
- Qualifier 1 joueuse aux JO 2008

La stratégie générale du haut niveau

Notre filière du haut niveau est maintenant clairement établie dans ses principes, notre objectif est de la rendre plus performante à chacun des niveaux de son organisation.

Pour ce faire nous devons nous donner les moyens de travailler à la fois sur l'amélioration de la qualité de l'organisation autour des athlètes sélectionnés et sur le développement de la culture du haut niveau qui ne doit pas être l'apanage d'un petit nombre.

Le joueur, la joueuse doivent être en permanence au cœur de notre travail, le haut niveau est une affaire d'individu et nous devons toujours chercher les meilleures solutions pour chacun des athlètes retenus.

Dans les années à venir toutes nos actions doivent reposer sur les principes suivants :

1. Mieux sélectionner
2. Mieux accompagner pour mieux former
3. Mieux intégrer
4. Mieux évaluer pour mieux investir

La filière d'accès au haut niveau

Notre filière d'accès au haut niveau doit être englobante et intégrer dans son dispositif l'ensemble des structures de notre fédération afin de pérenniser un système qui sera capable de former de manière régulière des athlètes compétitifs sur le plan international.

Même si sur le plan strictement réglementaire la filière n'inclut que des jeunes joueurs de 12 ans et plus le travail effectué avec les plus jeunes est capital afin de mettre en place une base de plus en plus large de joueurs et joueuses qui se destinent au haut niveau.

Bien évidemment ce niveau s'appuie sur le projet détection mis en place dès la saison 2001/2002.

Ce projet doit encore se développer et s'améliorer pendant cette olympiade 2004/2008 afin d'atteindre les objectifs suivants :

5. Augmenter le nombre de jeunes joueurs recrutés dans les clubs.
6. Rajeunir l'âge de ces joueurs recrutés (nous devons porter notre effort sur la tranche d'âge 6-8 ans).
7. Améliorer la formation des entraîneurs afin de leur donner une connaissance la plus complète possible du haut niveau.
8. Sensibiliser davantage de clubs, de comités départementaux, de ligues à la problématique du haut niveau

L'amélioration de notre système doit nous permettre d'augmenter de manière significative le nombre d'athlètes suivis dans ce projet.

Cette première phase est sans aucun doute un des points clés de notre stratégie elle devrait nous permettre d'augmenter de manière sensible le nombre d'athlètes répondant aux critères établis dans la route du haut niveau qui à 12 ans seront susceptibles d'intégrer les pôles France.

Notre objectif est d'atteindre annuellement d'ici 2008 le nombre de 50 athlètes âgés de 12 ans ayant les capacités de faire du haut niveau.

Détail des actions et objectifs:

9. Augmenter le nombre de jeunes de 6/7 ans recrutés dans les clubs
 - 1 action aux niveaux local et départemental
10. Augmenter le nombre de jeunes suivis
 - 1 Action aux niveaux local, départemental et régional
11. Mettre en place une cellule de veille du haut niveau dans les clubs
 - 1 Action au niveau club
12. Améliorer la connaissance du haut niveau des entraîneurs de club
 - 1 Action coordonnée du niveau zone

Les outils de la filière

Dans le domaine du haut niveau il est important de se rappeler que ce sont les athlètes qui sont de haut niveau et non les structures.

Il est capital de garder en mémoire que les athlètes peuvent venir de n'importe quelle structure, grand ou petit club, très organisé ou pas du tout.

Nous devons donc nous attacher à faire évoluer le système pour permettre la labellisation des différentes organisations au service des athlètes.

Ces organisations peuvent quelquefois s'identifier à des structures organisées (pôles, clubs) ou d'autres fois représenter des montages imaginés autour des athlètes et de leur environnement.

Compte tenu du niveau de développement des différentes ligues il est clair que les pôles espoirs tels qu'ils sont définis actuellement doivent évoluer dans leur organisation afin de répondre aux objectifs suivants :

13. Augmentation du volume et de la qualité d'entraînement des athlètes de moins de 12 ans suivis dans filière (entraînement après les heures de classes, pendant les week-ends, les vacances scolaires)
14. Formation d'entraîneurs vers le haut niveau avec un objectif prioritaire vers les entraîneurs des athlètes de la filière
15. Développement de la culture du haut niveau
16. Amélioration du plus haut régional dans les catégories jeunes

D'ici le début de la saison 2005/2006 il est indispensable que chacune des organisations régionales ait clairement identifié les outils de la filière répondant à la spécificité de leur territoire. Dans ce domaine l'harmonisation des politiques régionales et départementales doit être un objectif prioritaire afin d'être en mesure de mieux mutualiser nos ressources et compétences.

Notre filière du haut niveau s'articulera ensuite autour des pôles France qui accueilleront les athlètes de 12 à 15 ans et de l'INSEP dont la population permanente prioritaire sera composée des athlètes entre 15 et 20 ans.

L'entraînement des athlètes ayant atteint le haut niveau international (au minimum dans les 100 premiers mondiaux) sera organisé de manière individuelle afin de garantir le meilleur équilibre entre leurs différents engagements.

Les pôles France

Au cours de cette Olympiade le nombre de pôles France ne devrait pas être modifié. En terme d'organisation le changement amorcé en fin d'Olympiade précédente sera confirmé et renforcé dans les domaines suivants :

17. Passage d'un entraînement collectif à un entraînement individualisé
18. Recherche systématique du meilleur « couple » entraîneur/entraîné
19. Maîtrise de l'ensemble des composants de la performance
20. Liens et collaborations entre les pôles (notamment avec l'INSEP)
21. Liens avec l'environnement proche (partenaires et équipes techniques)
22. Augmentation des volumes d'entraînement
23. Déconnexion des cycles d'entraînement du calendrier scolaire

Contractualisation

A chacun des niveaux de la filière un contrat sera mis en place entre la Fédération, les joueurs (ou leurs parents), le club (élus, entraîneur) afin que soit clairement définie la planification annuelle de l'activité des athlètes.

L'équilibre entre les volumes d'entraînement, les compétitions internationales et nationales, le travail scolaire et les périodes de repos doit être le point de départ indispensable à toute entrée dans les programmes de la filière de haut niveau.

Dans chaque contrat seront définis les moyens d'évaluation mis en œuvre ainsi que les aides reçues par les athlètes ou leur famille.

Les compétitions

Les compétitions constituent à la fois un outil de formation et d'évaluation qu'il est capital de maîtriser afin d'être le plus performant possible.

Cette évaluation doit bien entendu se faire au niveau international.

La première phase de formation sera évaluée notamment au travers d'un tournoi européen réservé aux 11/12 ans mis sur pied par la FFTT dont la première édition aura lieu en Août 2005.

Au-delà de cette catégorie d'âge un calendrier international sera mis en place pour chacun des athlètes sélectionnés afin de procéder à une évaluation régulière de leur niveau par rapport aux meilleurs européens et mondiaux.

A partir de la catégorie junior le circuit international, les championnats d'Europe, du Monde et le classement mondial serviront de référence à notre élite.

2. FORMATION ET EMPLOI

Depuis de nombreuses années la formation prend une place de plus en plus importante dans la FFTT, l'évolution du tennis de table tant sur le plan technique que dans le domaine professionnel nécessite une adaptation rapide de nos cursus de formation afin de répondre à la demande actuelle. Si nous avons eu depuis quelques années comme objectif prioritaire la préparation aux différents diplômes de notre filière de formation nous devons aujourd'hui nous orienter vers un développement des compétences.

Notre objectif pendant cette olympiade est de mettre en place :

- Un dispositif qui couvre l'ensemble des missions confiées aux cadres techniques
- Un dispositif ouvert où chacun fait des choix pour se former
- Un dispositif où la FFTT « est moteur » pour répondre aux besoins au bon moment
- Un dispositif de formation par la pédagogie du terrain
- Un dispositif de formation jalonné par la rencontre avec des cadres techniques experts de l'activité et des athlètes
- Un dispositif qui favorise l'expérience par l'observation, la réalisation et l'analyse
- Un dispositif favorisant le parcours individualisé sous la responsabilité d'un tuteur

Pour répondre à la philosophie et aux orientations du dispositif de formation pour l'olympiade 2004/2008, il convient de répondre par l'action de terrain aux différents objectifs définis.

* Un dispositif qui couvre l'ensemble des missions confiées aux cadres techniques :

Aujourd'hui la FFTT est dotée d'un dispositif de formation ouvert à tous, cadres techniques bénévoles ou professionnels. Une véritable pyramide de compétences se met en place. Une étude va être menée dès cette année afin de mieux appréhender les différents métiers du cadre technique. Ainsi, avec les résultats obtenus par ce travail il sera possible de mettre en adéquation de manière plus significative la compétence à acquérir en fonction de la mission à mener.

* Un dispositif qui favorise la compréhension globale du jeu :

Depuis 2002 les contenus des formations et des outils pédagogiques évoluent. Il est important, notamment pour les jeunes cadres techniques, de leur proposer une démarche qui consiste à appréhender le jeu dans son ensemble (observation et enseignement technico-tactique de l'activité), puis des connaissances plus précises viendront tout au long du parcours de formation. Ce travail, débuté il y a deux ans, va se poursuivre jusqu'en 2006.

* Un dispositif ouvert où chacun fait des choix pour se former :

Pour répondre aux besoins des cadres techniques nous proposerons des modules de formation correspondants à leurs attentes. Par conséquent la nouvelle filière des formations fédérales qui verra le jour en septembre 2006 proposera en alternance, des modules obligatoires et des modules optionnels. D'autres formations, ouvertes à tous, sont également proposées à l'ensemble des cadres techniques, séminaires à thème ou module de formation avec de nombreux travaux pratiques.

La plate-forme de formation à distance qui est en pleine évolution répond également à l'objectif en favorisant l'acquisition de connaissances à mettre en œuvre sur le terrain du développement et de l'animation.

* Un dispositif où la FFTT « est moteur » pour répondre aux besoins au bon moment :

La Direction Technique Nationale est à l'écoute des besoins des cadres techniques qui oeuvrent au quotidien sur le terrain. Elle se nourrit des réflexions pour mettre en œuvre de nouvelles formations avec des contenus adaptés. Les deux exemples majeurs de cette démarche sont : la création d'un module de formation dédié à l'entraînement physique en tennis de table qui va se dérouler à raison d'une fois par saison pendant les quatre années de l'olympiade, et les séminaires, à raison de deux par saison sportive, qui répondent à des aspects très précis de l'activité tennis de table.

* Un dispositif de formation par la pédagogie du terrain :

La formation a, jusqu'ici, mis un accent particulier sur l'acquisition des connaissances ; aujourd'hui la direction technique nationale souhaite ajouter un deuxième volet avec la formation par l'expérience de terrain. Aussi, afin de répondre à cet objectif elle encourage à ce que de nombreux contenus dans les différentes formations soient traités par la pédagogie du terrain. Après un essai concluant lors de la précédente olympiade avec le module de formation « La route du haut niveau » le principe va être développé pour l'olympiade 2004/2008.

* Un dispositif de formation jalonné par la rencontre avec des cadres techniques experts de l'activité et des athlètes :

Il est important de conserver donc de partager une mémoire, la mémoire des entraîneurs et de leurs expériences professionnelles, la mémoire des athlètes de haut niveau au travers de leurs années de pratique.

La Direction Technique Nationale souhaite donc provoquer de nombreux échanges avec les cadres techniques en formation. L'olympiade qui débute sera marquée par des rencontres et le parrainage de plusieurs modules de formation afin que perdure la mémoire et la compétence qui en découle. Les modules de la route du haut niveau et les modules BEES 2 seront prioritairement concernés.

* Un dispositif qui favorise l'expérience par l'observation, la réalisation et l'analyse :

Pour progresser dans le métier de cadre technique et plus particulièrement de l'entraînement, il est indispensable de prendre en compte la pratique de haut niveau. Il faut savoir observer, analyser, s'approprier certaines choses et les adapter lors de séances, en fonction des pongistes que l'on entraîne. Pour favoriser cette démarche, la Direction Technique Nationale propose des actions du type séminaire lors de compétitions internationales se déroulant en France. Elle invitera également à l'étranger des cadres techniques à l'occasion de stages ou de compétitions

* Un dispositif favorisant le parcours individualisé sous la responsabilité d'un tuteur :

La Direction Technique Nationale va poursuivre sur la voie de la formation individuelle avec la présence d'un tuteur. La formation des cadres techniques vers l'entraînement de haut niveau en est un exemple et en septembre 2005 une nouvelle promotion d'entraîneurs débutera un parcours de deux ans. Dans le même temps une formation au métier d'entraîneur de club va débuter en partenariat avec l'IFEF et la « mission clubs ». A chaque cadre technique retenu un parcours individualisé de formation sera proposé avec un accompagnement par un tuteur.

Organisation et gestion des cadres techniques

La situation actuelle de l'emploi ne permettant pas d'envisager une augmentation du nombre de postes de Conseillers Techniques Sportifs, le nombre d'emplois aidés par la FFTT ne pouvant augmenter de manière significative nos ressources humaines resteront identiques en nombre durant cette Olympiade 2004/2008.

Compte tenu du faible nombre de cadres techniques professionnels, de notre difficulté fonctionnelle pour que les axes prioritaires de la politique sportive soient opératoires au niveau du terrain, l'optimisation des compétences et la recherche d'une meilleure cohérence entre les différents niveaux d'action sont des objectifs prioritaires pour ces prochaines années.

Pour mener à bien cette tâche la direction technique nationale propose une nouvelle organisation des missions des cadres techniques.

Cette réorganisation par pôles de compétences s'appuiera sur l'organisation fédérale des zones (5 à compter de septembre 2005).

Les cadres seront regroupés auprès des Directeurs Techniques de Zone pour assurer au niveau de la zone des missions répondant au plan de politique sportive de la Fédération.

Sur le plan administratif les cadres techniques resteront affectés dans leur résidence administrative avec une lettre de mission qui définira très clairement leurs domaines d'intervention sur les différents plans (national, zone, régional).

Toutes les missions du niveau national et zone pourront se tenir au-delà des limites géographiques du territoire administratif de leur lieu d'affectation et seront prises en charge par le budget de la direction technique nationale.

3. LE DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE

Le développement du secteur féminin

Depuis de nombreuses années on constate que le pourcentage de féminines au sein de notre fédération stagne au dessous de 20% alors que d'autres sports de raquette comme le tennis font état de plus de 30% de féminines parmi leurs effectifs.

Cette faible participation de féminines se retrouve à différents niveaux tels que : joueuses, entraîneurs, clubs formateurs et constitue un handicap majeur pour assurer une place parmi les meilleurs nations mondiales.

Il n'y a pas de raisons objectives de penser que le tennis de table ne puisse attirer et garder davantage de féminines qu'il ne le fait à l'heure actuelle.

Afin d'augmenter le nombre de féminines dans l'effectif fédéral la direction technique nationale a créé le projet « développement du secteur féminin » placé sous la responsabilité d'un cadre national.

Au cours de cette Olympiade ce projet va se poursuivre afin d'atteindre les objectifs fixés :

- Augmenter le nombre de cadres dans l'encadrement technique
- Créer des postes pour l'encadrement féminin
- Augmenter le nombre de cadres formés

Notre action visera à :

- a) Poursuivre l'accompagnement du premier groupe de féminines (13) en situation de formation et d'accompagnement
- b) Modéliser notre forme de tutorat avec les collègues pour le rendre plus performant
- c) Mettre en place un deuxième groupe

Un des enjeux de notre développement passe par la féminisation :

- Des licenciés
- Des dirigeants
- De l'arbitrage
- De l'encadrement technique

Cet objectif est bien évidemment transversal c'est pourquoi la direction technique nationale continuera à participer de manière active aux différentes actions menées par les différentes commissions fédérales.

La communication

Ce domaine a fait l'objet d'un effort tout particulier pendant la dernière Olympiade, cet effort sera poursuivi afin de mettre à la disposition de l'ensemble des cadres le plus d'informations possibles.

Outre les productions traditionnelles nous nous attacherons à améliorer le site Internet de la direction technique nationale (le coin du technicien) afin de communiquer le plus rapidement possible les informations du haut niveau.

L'expérience des années précédentes montre que dans ce domaine le modèle le plus efficace reste le contact direct entre les responsables de projets et les cadres.

Notre objectif pour cette olympiade est de favoriser ce contact, c'est pourquoi les colloques des cadres techniques seront décentralisés au niveau des zones afin de permettre la présence des conseillers techniques départementaux et des entraîneurs de club.

Michel GADAL
DTN

III

Plan de développement de la Ligue entre 2005 et 2008

A. Densifier, consolider et développer les clubs

Les atouts du Tennis de Table :

Pratique en famille, mixte, à tout âge, et aussi très prisée par les seniors (dans l'appellation sociologique du terme) qui souhaitent continuer une activité abordable sur le plan physique et conserver des contacts humains.

Pratique universelle qui permet l'intégration de tous les publics arrivant sur une commune.

Pratique très adaptée en zone rurale, club de petite taille (viable à partir d'une dizaine de personnes), coût réduit de l'équipement personnel et collectif, possibilité de l'utilisation de la salle polyvalente communale.

Pratique adaptée également en zone urbaine (club de quartier, club omnisport, club d'entreprise, etc.) ; lieu de rencontre qui permet des échanges sportifs et conviviaux entre les licenciés dans un monde tendant à devenir impersonnel.

Trois objectifs principaux

Densifier

Le réseau de clubs en milieu rural

Consolider

Les associations existantes

Développer et structurer

Les clubs « moyens »

1. Densifier le réseau de clubs en milieu rural

Objectif : augmentation de 20 % du nombre de clubs

Cette démarche s'inscrit dans celle plus générale de la création de nouveaux clubs.

Déplacement du « GAD » (Groupe d'Aide aux Dirigeants) :

Rencontrer les futurs dirigeants et les épauler dans la rencontre des personnalités locales incontournables : Maire, Adjoint, Directeur d'école, Principal de collège, etc..).

Déplacement d'un Technicien « local » :

- Pour faire découvrir :

L'activité (démonstration de joueurs de haut niveau régional),

L'enseignement (séances d'entraînement dirigées),

- Pour découvrir, au sein du futur club, les animateurs et les jeunes à responsabiliser. Leur proposer les formations adéquates (Animateur Polyvalent de Club, Entraîneur Départemental, Arbitre et Jeune Entraîneur).

Mise en place d'une aide au démarrage des clubs :

La valise création de club comprenant les documents nécessaires (statuts types, budget type, classeur guide du dirigeant, brochure Projet Club, calendrier des formations au sein de notre Fédération ainsi que celui du CDOS et/ou CROS, etc.)

Des moyens pourront être proposés, selon les cas pour :

- du matériel (tables, raquettes d'initiation, balles, mallette pédagogique,...),
- des déplacements aux différentes formations,
- des aides en termes d'encadrement pour les entraînements et animations.

2. Consolider les associations existantes

Objectif : augmenter de 50 % le nombre de licenciés pour ces Clubs.

Cette démarche s'adresse aux toutes petites structures (moins de 15 licenciés) ou celles en perte importante d'effectif.

Déplacement du « GAD » (Groupe d'Aide aux Dirigeants) pour :

- Rencontrer les dirigeants et adhérents en vue d'une étude des forces et des faiblesses de leur association.
- Responsabiliser l'ensemble des adhérents à la bonne marche de leur association.
- Faire apparaître les compétences de chacun, et inciter à mettre celles-ci à la disposition de tous.
- Faire percevoir les clubs voisins comme des clubs alliés et inciter à mutualiser leurs moyens pour construire des actions communes (tournois amicaux, stages, moments conviviaux, etc.).

Déplacement du Technicien Départemental :

- Pour améliorer :
 - L'activité (démonstration de joueurs de haut niveau régional).
 - L'enseignement (séances d'entraînement dirigées).
- Pour dynamiser, au sein du club, les dirigeants, les animateurs et les jeunes, par des actions d'information et de formation de proximité et les motiver également à des formations plus spécifiques (Animateur Polyvalent de Club, Entraîneur Départemental, Arbitre de club et Jeune Entraîneur).

Mise en place d'une aide au développement des clubs :

Des moyens pourront encore être proposés, selon les cas, pour :

- du matériel (tables, raquettes d'initiation, balles, mallette pédagogique,...),
- des déplacements aux différentes formations,
- des aides en termes d'encadrement pour les entraînements et animations.

3. Développer et structurer les clubs « moyens »

Objectif : augmenter de 50 % le nombre de licenciés pour ces Clubs et multiplier par 2 le nombre de clubs de plus 100 licenciés.

Cette démarche s'adresse aux structures d'importance moyenne, d'un effectif de 15 à 50 licenciés, dont le début de structuration permet de penser que le cap de club leader dans le secteur géographique peut être envisagé.

Déplacement du « GAD Régional » (Groupe d'Aide aux Dirigeants) pour :

- Aider le club à mieux structurer une équipe dirigeante afin d'obtenir un meilleur partage des responsabilités.
- Pérenniser dans la durée les objectifs du club.
- Aider à la création de projets (de salles spécifiques, de détection, de haut niveau, etc..).
- Aider à la mise en place d'un encadrement professionnel à temps partiel ou complet.

Déplacement du Technicien Régional pour améliorer :

L'offre « Tennis de Table » vers l'excellence technique (ouverture de formations continues, déplacement cadres et espoirs sur des compétitions de niveau national, voire international, etc.)

Mise en place d'une aide au développement des clubs :

Des moyens pourront encore être proposés, selon les cas, pour :

- du matériel (sportif, éducatif, balles, ...).
- des déplacements aux différentes formations.

4. Actions spécifiques

a. Animer la salle régionale de tennis de table :

En 2007, grâce à Clermont Communauté, l'outil si longtemps espéré, demandé par Jean Blanchard (Président de 1980 à 2000) sera une réalité. La dynamique initiée grâce à la réalisation de cette salle et soutenue par les efforts concertés des Clubs de la Couronne Clermontoise, du Comité Départemental du Puy de Dôme et de la Ligue d'Auvergne, débouchera sur la mise en place d'un projet d'action qui se devra d'apporter une augmentation de 20 % de licenciés dans cette zone.

Une action spécifique va être engagée sur les communes de la couronne clermontoise : création de clubs et développement des existants.

Dès 2008, si tout est en place, une première compétition Nationale nous sera confiée par notre Fédération : « Le Championnat de France des régions ». Le Président Fédéral soutient cette candidature, qui en précèdera beaucoup d'autres. Nous accueillerons six à sept cents compétiteurs, deux cents arbitres et officiels et de nombreux parents et spectateurs à cette première occasion.

b. Développer l'offre « Tennis de Table » vers des publics différents :

Offre spécifique offerte par certains clubs selon les besoins et selon les possibilités d'accueil (équipements adéquats et animateurs compétents) :

- ▶ Féminines
 - ▶ Personnes retraitées
 - ▶ Sport adapté et handicap
 - ▶ Public des « quartiers »
 - ▶ Public pénitentiaire
- } Formation, encadrement et médiatisation
et création de sections handisport

En fonction des besoins exprimés, intervention humaine et en dotation de la Ligue d'Auvergne.

c. Améliorer encore les compétitions d'accueil pour tous les licenciés :

Adapter nos compétitions aux besoins des licenciés en fonction de leur âge, de leur disponibilité, de leurs attentes.

Moyens utilisés

Pour répondre à ces différents objectifs, des **contrats de progrès seront signés** avec les clubs. Ils seront adaptés à leur capacité, taille, motivation.

Une répartition des tâches entre la Ligue et les Comités Départementaux sera incontournable pour la signature de ces contrats.

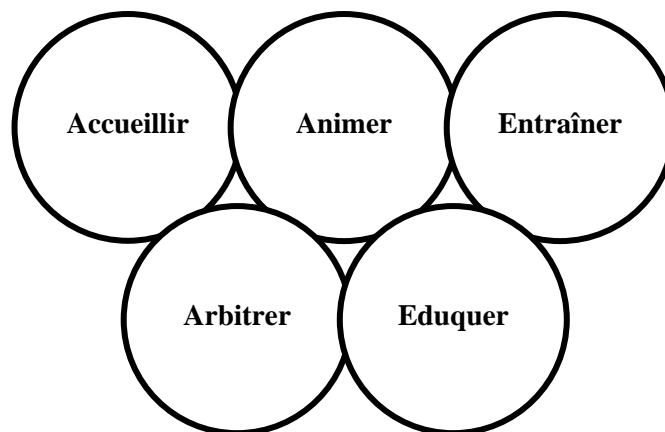
B. La formation des cadres

La politique de formation des cadres fait l'objet d'une attention particulière dans notre dispositif. La formation, au sens large, va en direction des trois branches transversales de l'activité (les dirigeants, les techniciens, les arbitres). En formation, il semble indispensable d'adapter les contenus aux besoins réels du terrain. Notre encadrement est basé sur le bénévolat et doit le rester sans oublier de professionnaliser de façon réaliste.

Insuffisant sur l'ensemble de nos clubs, cet encadrement bénévole ou professionnel doit être multiplié mais a aussi besoin de s'appropriier plus d'informations et de mieux échanger, communiquer pour mieux transmettre et se transmettre les valeurs de l'activité.

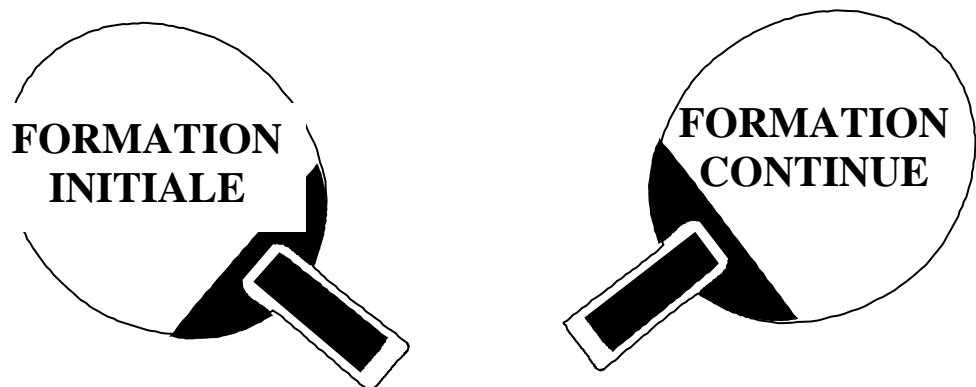
1. Les objectifs :

Cette olympiade sera plutôt basée sur le quantitatif en gardant aussi en éveil l'aspect qualitatif en termes de compétences pour :



POUR MIEUX DIRIGER

2. La méthode :



pour les

Arbitres

Dirigeants

Techniciens

3. Les actions :

a. Mise en place des formations initiales pour les bénévoles ou professionnels :

Arbitres	Dirigeants	Techniciens
Arbitre : de club, régional et national	Animateur polyvalent de club	Jeune entraîneur
Juge-arbitre : 1 ^{er} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} degré et national	Participation aux formations de dirigeants mises en place par les CDOS et CROS et la FFTT	Entraîneur régional, fédéral Formation professionnelle : BEES 1, BEES2 et VAE

b. Mise en place des formations continues :

- Intervention directe dans les clubs par des cadres techniques départementaux et régionaux.
- Organisation de stages et soirées à thème : par secteur, par département ou au niveau régional.
- Gestion de l'accès à la formation par les nouvelles technologies de l'information (PERF'TT) et de communication (Bibliothèque, vidéothèque et site Internet).
- Organisation des sorties des entraîneurs, arbitres et dirigeants sur des expériences nationales (stages, jurys, colloques) et sur des compétitions de niveaux national et international.

c. Reconnaissance et valorisation :

Des distinctions honorifiques pour un travail accompli de formation et d'encadrement seront mises en place au même titre que les dirigeants.

4. Action spécifique : gestion des emplois

a. Analyse

Depuis 20 ans, de nombreux jeunes ont découvert le monde du travail « grâce » au tennis de table. Nombreux sont ceux qui ont profité d'emplois aidés pour acquérir une formation puis ont dû s'expatrier vers des régions « plus riches ». Seuls quelques uns ont réussi à obtenir ce CDI si apaisant et rassurant en Auvergne.

Pourtant, il nous semble possible de générer des emplois dans ce secteur.

Il est nécessaire de bien choisir les candidats : passion, motivation, sérieux, stabilité, projet de vie en accord avec le projet d'emploi.

L'exemple idéal a été celui des emplois aidés qui ont été mis en situation de privilégier leur formation en obtenant tous les diplômes fédéraux de tennis de table puis le Brevet d'Etat 1^{er} degré, le Brevet d'Etat d'Educateur Sportif Activités Physiques pour Tous et celui d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives.

Actions

Mettre en place d'emplois organisés autour d'un secteur géographique : ensemble de Communes, Communautés de Communes et Pays ... Outre son apport auprès de deux ou trois clubs, cet animateur pourra apporter sa compétence pour l'activité physique scolaire, l'animation de centres de loisirs, l'organisation de manifestations à l'intention des jeunes hors période scolaire ou des touristes et vacanciers. Il peut être aussi le lien avec toutes les associations des différentes communes de son secteur.

Notre fédération propose toutes les formations adéquates aux salariés et met en place une formation conséquente pour nos dirigeants bénévoles qui deviennent employeurs.

C'est ensemble, élus politiques et sportifs, que nous pouvons réussir ce pari afin de rendre notre belle région d'Auvergne encore plus accueillante et agréable à vivre.

C. La filière de Haut Niveau

La Ligue d'Auvergne s'inscrit depuis longtemps dans le dispositif de la filière de haut niveau mis en place par la Fédération Française de Tennis de Table avec le « Pôle Espoir Auvergne » qui fonctionne parfaitement. Il permet à la Ligue d'atteindre deux objectifs :

- permettre à des jeunes athlètes d'aller vers le haut niveau,
- augmenter le niveau de nos clubs au niveau régional et inter régional.

Mais, dans la pyramide de la performance, notre action doit prendre bien sûr sa source dans le **club, lieu où naissent et se forment les futurs champions**. Les clubs sont la cellule de base initiale et finale de nos actions.

Notre action se situera dans les domaines suivants :

- *La détection dans les clubs,*
- *L'accompagnement, dans leur club, des très jeunes talents détectés,*
- *La préparation de l'élite régionale,*
- *L'accession de plus de clubs régionaux vers le niveau national.*

1. Détecter et accueillir :

Là encore, le rôle de chaque instance doit être clairement défini. Nous devons faire en sorte que les jeunes puissent accéder au meilleur niveau possible.

a. Analyse :

Les Comités Départementaux et les Clubs ne jouent pas un rôle assez important dans le domaine de la détection, qui est un axe prioritaire de progrès pour la Ligue. L'organisation et les actions des Clubs et Comités doivent s'améliorer sensiblement. Détecter n'est pas uniquement rechercher les talents mais, surtout, dans un premier temps, de **mieux recruter et accueillir les jeunes et leurs parents au travers de concepts adaptés à la situation actuelle**.

Nous restons, par exemple, une des Ligues les plus faibles en nombre de licenciés poussins benjamins, minimales. Pourquoi les clubs ne licencient-ils pas ? Comment les inciter et les aider ?

Nos compétitions ne sont pas suffisamment adaptées aux besoins des débutants (enfants mais aussi jeunes, adolescents et adultes) en terme d'organisation et de proximité. Ceci est un frein à l'investissement des clubs et des personnes.

b. Actions :

Le recrutement pour combler le gros déficit en jeunes

Ce domaine, qui concerne le recrutement, doit se réaliser principalement par des actions importantes des **clubs** soutenus par les **Comités Départementaux** auprès : des écoles primaires, des collèges et des lycées, y compris techniques.

Les actions et les stratégies apportées par les employés et élus départementaux seront essentielles sur entre autres : aide au Premier Pas Pongiste, interventions en milieu scolaire, projets pédagogiques, soutien technique, utilisation de la Méthode Française, conseils à l'accueil du public dit « Baby-Ping » (4 à 6 ans).

La signature de contrats d'objectifs personnalisés (quantitatifs) entre **la Ligue et les Clubs** ayant les structures et l'environnement pour accueillir un public jeune (Contenu des contrats : soutien particulier en structuration, aide à la formation continue des entraîneurs, dirigeants, avantages sur licenciation).

Objectif : 20 **contrats d'objectifs personnalisés** sur l'Olympiade pour atteindre la barre des 1000 poussins benjamins minimales, alors que nous en comptons environ 600 actuellement.

L'accueil et les premiers pas en compétition

Comme il est dit précédemment, il faut que la notion d'accueil soit mieux prise en compte dans nos clubs.

Les premières compétitions sont primordiales pour réussir **l'accueil des jeunes**.

Il faut donc réfléchir à des compétitions adaptées en terme **de niveau, de proximité et de durée**.

Les Comités doivent aujourd'hui trouver les moyens humains et financiers **pour aller au plus près des clubs** et organiser **des épreuves et animations dans chaque secteur géographique**.

1/ Organiser des rassemblements plus sectorisés au niveau **du championnat jeunes** par équipes.

2/ Continuer à organiser les stages de secteurs, avec une finalité de regroupement départemental.

3/ Faire participer **beaucoup plus de jeunes et de clubs** au Top Détection - épreuve de promotion. Organiser en amont des rassemblements de secteurs sur une après-midi.

4/ Poursuivre en aval la mise en œuvre du « circuit poussins, benjamins » dans le but d'amorcer plus de participation au critérium fédéral. Il faut réfléchir à une liaison avec le critérium fédéral où, actuellement, la différence de niveau est trop importante.

2. Accompagner au sein de leur club les très jeunes talents détectés

a. Analyse :

De manière générale, le niveau technique chez les jeunes et des pratiquants de la Ligue a progressé très largement collectivement. Cependant, le fait de gagner au niveau régional ne doit pas être un aboutissement en soi. Actuellement, le travail individualisé n'est pas suffisamment mis en place pour avoir davantage d'ambition nationale en jeunes, comme en seniors d'ailleurs.

b. Actions :

A l'intérieur des groupes jeunes des clubs, il est nécessaire de faire un travail personnalisé pour les jeunes talents détectés. Ceci passe par la mise en place d'un projet sportif pour le jeune motivé clairement défini entre parents et clubs à partir de la catégorie benjamins.

La communication et le partenariat (contrats) avec les clubs, les éducateurs et les parents et, bien entendu, le jeune, doit être une de nos lignes de conduite pour résoudre les problèmes de volume et de qualité de travail.

Un accompagnement financier individualisé devra aussi être mis en place pour aider les clubs concernés, avec une évaluation régulière.

3. Préparer l'élite régionale

Ce chapitre comprend les modalités de préparation dans les clubs avec une aide à la structuration technique.

a. Analyse :

Des progrès ont été réalisés par rapport au constat fait en 2000 :

Plus de volume d'entraînement pour l'élite régionale qui se retrouve principalement dans le Pôle Auvergne.

Le travail quotidien dans les clubs a été aussi un peu amélioré mais pas suffisamment.

Pour la préparation des équipes, le système, basé auparavant uniquement sur les stages, a été renforcé par des sorties sur des compétitions de niveau national voire international.

Les critères de sélection dans les équipes d'Auvergne ont été durcis.

b. Actions :

Il faut continuer à structurer le Pôle Auvergne :

Densifier le réseau de façon géographique : deux pôles existent actuellement sur l'Allier, un sur le Puy-de-Dôme ; il serait bon d'envisager d'en créer un 2^{ème} sur le Puy-de-Dôme mais aussi un dans le Cantal et un dans la Haute-Loire.

Demander aux clubs de mettre en place des groupes élites jeunes (Benjamins, Minimes, en poursuivant le travail en Cadets et Juniors) en faisant un travail qualitatif en contrepartie d'aides financières et d'un soutien technique à la structuration. Les clubs devront proposer un certain volume hebdomadaire à leurs jeunes (soit 3 séances de 2 heures hebdomadaires minimum).

Objectif : Avoir une vingtaine de clubs partenaires sur l'Olympiade, si possible répartis sur l'ensemble du territoire.

Pour renforcer encore le dispositif, la Ligue et les Comités Départementaux organiseront des **centres de perfectionnement sportifs (CPS)** où seront regroupés les meilleurs par secteurs sur des critères de motivation et de résultats. Ceci pour permettre un suivi plus régulier des jeunes

Continuer à organiser des stages pour toutes les catégories, avec un accent particulier sur les benjamins et minimes. Des **groupes « élite » restreints** seront constitués et valorisés **avec contrat individuel**.

Continuer les **échanges avec d'autres Ligues**, structures ou avec l'élite régionale seniors et poursuivre les sorties sur des compétitions nationales ou internationales.

Continuer le stage d'été où est réunie l'élite régionale.

Poursuivre **l'amélioration des critères actuels de sélection** notamment sur le volume d'entraînement et la qualité de l'entraînement. Le niveau de compétition en équipe et individuel sera pris en compte ainsi que les critères comportementaux.

Créer une aide aux déplacements de jeunes qualifiés aux Championnats de France, ainsi que pour les cadres techniques qui les ont formés et qui les accompagnent.

Favoriser l'accès des clubs du niveau régional au niveau national

a. **Analyse** :

Nous avons beaucoup de difficultés à instaurer une culture d'entraînement auprès de nos licenciés seniors. Nos clubs naviguent entre le niveau National 3 et le niveau Régional, ce qui ne pousse guère les jeunes à travailler en amont ou à s'identifier à quelque chose ou à quelqu'un pour arriver à un très bon niveau.

Les seules exceptions actuellement sont le club de Vichy pour les Messieurs (montée en Nationale 1 en septembre 2005) et le club d'Issoire pour les Dames (Nationale 2 haut du tableau, avec objectif Nationale 1).

Les étudiants et jeunes travailleurs qui viennent sur Clermont-Ferrand connaissent des problèmes pour s'entraîner.

Objectif : Six équipes en national.

b. **Actions** :

Contribuer à aider les clubs dans la formation de **bons seniors** capables de jouer en **championnat national par équipes**.

Améliorer les **structures permanentes d'entraînement (Sections Sportives et Pôle espoir régional)**. Création d'un centre universitaire d'entraînement avec l'arrivée de la salle régionale à Ceyrat en 2007.

Amélioration de l'utilisation par nos clubs de la filière de haut niveau mise en place par la Ligue. En effet, il a fallu du temps et de l'énergie pour obtenir la création de sections et du Pôle. Ces structures doivent encore être améliorées, mais les clubs doivent aussi jouer le jeu dans ce domaine. L'objectif principal pour la Ligue est d'améliorer le niveau général des clubs à travers le travail effectué dans ces structures. C'est un objectif qui s'inscrit dans la durée.

D. La promotion

a. **Analyse** :

Nous ne pouvons pas proposer régulièrement des compétitions de haut niveau. Il est difficile dans ces conditions d'intéresser l'environnement industriel, institutionnel et médiatique. Seul Vichy, récemment promu en National 1, tend vers cet objectif de spectacle de haut niveau. La réussite dans ce domaine passe par l'action permanente de formation.

Objectifs : proposer des compétitions de haut niveau et être ainsi mieux reconnus par les médias.

b. **Actions** :

Organiser deux fois par Olympiade des manifestations d'envergure nationale et internationale.

Soutenir les Comités et les Clubs dans leurs projets d'organisations de manifestations de haut niveau.

Dynamiser les compétitions de prestige de la Ligue (Championnat d'Auvergne et Top Elite).

Continuer à travailler en partenariat avec la presse écrite et améliorer les relations avec les autres médias, en particulier la télévision régionale.

Communiquer une culture de spectateurs à nos pongistes licenciés ou autres. Ainsi, ils pourront partager les moments forts que procure un spectacle sportif de haut niveau. Les joueurs pourront aussi profiter des effets bénéfiques de jouer devant du public.

Développer nos relations avec des partenaires économiques en terme d'aide financière et matérielle.

Travailler sur les outils de communication (affiches, T-shirt, autocollants, etc. ...) dans le but de mieux faire reconnaître le Tennis de Table en Auvergne.

IV

Les objectifs communs

**entre la Ligue
d'Auvergne**

et

**la Direction Régionale
Jeunesse et Sports**

Notre plan de développement repose sur quatre grands chapitres :

- ▶ **DENSIFIER, CONSOLIDER, DEVELOPPER LES CLUBS**
- ▶ **ASSURER LA FORMATION DES CADRES**
- ▶ **PROMOUVOIR LA FILIERE DU HAUT NIVEAU**
- ▶ **ASSURER LA PROMOTION DE L'ACTIVITE**

LA VOLONTE DES DIRIGEANTS BENEVOLES A S'IMPLIQUER DE MANIERE PLUS FORTE DANS L'OLYMPIADE AU NIVEAU L'EQUIPE TECHNIQUE REGIONALE EST UN ELEMENT FONDAMENTAL ET NOTAMMENT :

Au travers des différentes actions des **Groupes d'Aide aux Dirigeants**, rejoignant les objectifs de présence équilibrée sur le territoire auvergnat voulue par **l'Etat**

Nous rejoignons de manière transversale les principaux objectifs de l'Etat :

- Par des actions spécifiques liées au développement de l'offre « Tennis de Table » vers des publics variés et divers et l'animation de la salle régionale de tennis de table en 2009.
- Par l'accueil des jeunes dans les premières compétitions (par secteur géographique) maillage du territoire
- Par l'accompagnement les jeunes talents détectés, la mise en place de groupe jeunes « élite » en liaison avec les clubs et l'accès vers la filière de Haut Niveau
- Par l'accompagnement des clubs dans la création d'emploi, mais aussi et surtout dans l'accompagnement et le renforcement du nombre de bénévoles impliqués dans le tennis de table.

Nous entrons dans les actions d'éducation et de formation par la densification de la formation initiale, la mise en place d'une réelle formation continue et par la reconnaissance et la valorisation des dirigeants, arbitres et cadres techniques.

Ce conventionnement représente un grand espoir pour nous.

Notre projet est très concret, et nous savons que, sans apport financier concret, nos efforts seront vains.

Combien de fois avons-nous essayé d'apporter notre engagement, notre expérience, nos recettes, mais nous sommes-nous trouvés démunis car il manquait « le détonateur », le signe que nous n'étions pas venu pour donner une leçon, mais pour aider à poser les premières pierres d'un projet ambitieux à l'échelle du Comité ou du Club concerné.

Cette proposition de Convention quadriennale peut constituer une avancée décisive, à la fois pour **l'action et la motivation des dirigeants et des techniciens dans une direction commune.**

SYNTHESE DU PLAN DE DEVELOPPEMENT

<u>DENSIFIER, CONSOLIDER, DEVELOPPER LES CLUBS</u>
DENSIFIER (<i>Création de clubs</i>)
<i>Action du GAD</i>
<i>Aide technique</i>
<i>Aide matérielle</i>
<i>Aide aux déplacements pour les responsables des clubs créés</i>
CONSOLIDER (<i>Clubs en difficultés</i>)
<i>Action du GAD</i>
<i>Aide technique</i>
<i>Aide matérielle</i>
DEVELOPPER (<i>Clubs de 16 à 50 licenciés</i>)
<i>Action du GAD</i>
<i>Aide technique</i>
<i>Aide matérielle</i>
ACTIONS SPECIFIQUES
<i>Action sur les communes de la couronne clermontoise</i>
<i>Démarche en direction des nouveaux publics</i>

<u>FORMATION DES CADRES</u>
FORMATION INITIALE
<i>Arbitres</i>
<i>Dirigeants</i>
<i>Techniciens</i>
MISE EN PLACE D'UNE FORMATION CONTINUE
<i>Animation de stages et soirées à thème par secteur</i>
<i>Organisation de la sortie des cadres sur le niveau national</i>
<i>Accès à la formation par l'intermédiaire des nouvelles technologies</i>
RECONNAISSANCE ET VALORISATION
<i>Reconnaissance et Valorisation des dirigeants et arbitres bénévoles</i>
<i>Reconnaissance et Valorisation des animateurs et entraîneurs</i>

<u>FILIERE DU HAUT NIVEAU</u>
ACTIONS EN DIRECTION DES JEUNES ET DES TRES JEUNES
<i>Accueil des jeunes dans les premières compétitions</i>
<i>Accompagnement des jeunes talents détectés</i>
<i>Mise en place du groupe jeunes « élite » en liaison avec les clubs</i>
<i>Préparation de l'élite régionale</i>
DEPLACEMENTS DE JEUNES QUALIFIES AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

<u>PROMOTION</u>
PRESTIGE MEDIAS COMPETITIONS REGIONALES
OUTILS DE COMMUNICATION

TOTAL DE L'AIDE SOUHAITEE ANNUELLEMENT :

Annexe 4 - a:
Plan d'action et politique du département de l'Allier
2005 /2008

Programme d'action

Présentation du CD 03

Le Comité Départemental de l'Allier comprend 21 clubs affiliés à la Fédération Française de Tennis de Table, répartis autour de trois pôles géographiques : Moulins, Montluçon, Vichy. Il est dirigé par un comité directeur de 17 membres élus pour 4 ans en assemblée générale de toutes les associations qui le composent. Les élections se déroulent les années olympiques.

Etat des lieux

Le département de l'Allier est rural, malheureusement peu de foyers pongistes existent dans ce milieu, et de nombreuses associations ayant existées dans nos campagnes par le passé n'ont pu résister faute de moyens et structures insuffisants.

Le CD 03 a terminé la saison 2005 avec 689 licenciés.

A noter un titre de championne de France individuelle benjamine : Anne-Sophie Jean, un titre de championne de France par équipe (interclubs) en minimes filles pour le SL Vichy et la montée en championnat par équipes masculins en Nationale 1 pour le même club.

Personnel – Encadrement

L'enseignement du tennis de table dans l'Allier repose sur BEES 2^{ème} degré, 6 BEES 1^{er} degré, 14 entraîneurs fédéraux, 1 entraîneur régional, 4 animateurs de clubs et 9 pilotes.

Depuis de 1/09/98, le CD 03 emploie un agent de développement.

Création et structure d'associations pongistes

Le comité départemental se fixe le but d'augmenter le nombre des associations affiliées à la FFTT (objectif 30 associations en 3 ans). Pour cela, il faut :

- a) Recenser les anciens foyers pongistes et tenter de les faire redémarrer.
- b) Développer une activité pongiste sur toutes communes de plus de 1300 habitants.
- c) Dynamiser la formation de bénévoles par l'intermédiaire du GAD (groupe d'aide aux dirigeants), et la création par le CD 03 d'un livret d'aide à la création de nouveaux clubs. Incitation à la formation des cadres techniques et du corps arbitral.
- d) Développement de l'organisation d'actions ludiques et variées :
 - rencontres et tournois au sein des entreprises
 - regroupements et stages féminins
 - animations dans les quartiers sensibles et milieu carcéral
 - accueillir et adapter la pratique aux personnes du 3^{ème} âge et du handisport

Contrat d'objectif : clubs – comité départemental

L'objectif du Comité Départemental de l'Allier est de proposer aux clubs une prestation de service technique et surtout de convenir ensemble d'un projet de développement du club.

Les conditions et modalités de ce contrat seront adaptées et individualisées en fonction des spécificités et des objectifs de chaque club.

Annexe 4 - b:
Plan d'Action et Politique du Département du Cantal
2005 / 2008

Programme d'Action

1°) Développement de l'activité :

- Augmentation du nombre de licenciés (objectif durable 400)
- Augmentation du nombre de clubs (pour arriver à 20)
- Pérenniser les stages organisés en collaboration avec la Ligue et augmenter le volume d'entraînement dans les clubs

2°) Formation des Cadres :

- Promotion et incitation à participer aux stages Ligues de formation d'entraîneur, Arbitre et JA
- Aide financière pour les déplacements de formation
- Aide aux dirigeants pour l'information et la formation

3°) Détection :

- Sectoriser les actions de détection,
- Développement et ajustement de l'organisation des compétitions pour une meilleure efficacité
- Relancer l'animation et la promotion avec les clubs (en particulier en direction des écoles)

4°) Communication :

- Amélioration de la communication interne et du service aux licenciés par l'utilisation d'Internet
- Développer l'accès des clubs aux nouveaux moyens de communication (SPID)
- Inciter les clubs à plus communiquer dans la presse et en interne

Annexe 4 – c :
Plan d'action de développement du département de la Haute-Loire
2005 /2008

Programme d'Action

Situation actuelle du CD 43

Le Comité Départemental de Tennis de Table de la Haute-Loire est composé de quatorze clubs affiliés à la Fédération Française de Tennis de Table.

Les trois clubs de l'Ouest du Département : Langeac, Brioude et Vergongheon évoluent dans le championnat du Puy de Dôme, et les autres clubs dans celui de la Loire / Rhône-Alpes plus proche géographiquement.

Administrativement, la Haute-Loire dépend de la Ligue d'Auvergne et sportivement des ligues d'Auvergne et Rhône Alpes.

Un gros effort a été cependant réalisé en faisant participer les jeunes du Département aux compétitions régionales en Ligue d'Auvergne, afin qu'ils puissent avoir l'opportunité d'être retenu pour les stages régionaux et de se qualifier pour des compétitions en équipe d'Auvergne.

Le CD 43 a terminé la saison 2004-2005 avec 468 licenciés.

Objectifs du CD 43

Avec le travail constant de ses deux intervenants, l'un des objectifs du CD 43 pour la période de 2006 / 2009 est d'arriver à 20 clubs pour 500 licenciés. Ce qui paraît réalisable étant donné que de nombreux contacts ont déjà été pris avec des foyers de pratiques pongistes. Contacts qui vont déboucher avec la création d'un nouveau club au Chambon sur Lignon en début d'année 2006. De nombreux autres lieux de pratiques du tennis de table, MJC, Centres de Loisirs, etc. sont encadrés par le Comité Départemental.

Dès le mois de décembre 2005 voire début 2006, le CD 43 devrait faire une proposition d'activité hebdomadaire de pratique de tennis de table à la Maison d'Arrêt Départementale. Le dossier est en cours de montage avec le soutien de la Fédération Française de Tennis de Table.

Avec son **Groupe d'Aide aux Dirigeants (G.A.D.)**, le CD 43 prévoit des visites d'informations avec les interlocuteurs des communes du département qui ont une activité de tennis de table mais qui ne développent pas cette pratique !

De nombreux autres contacts seront établis avec le milieu scolaire grâce à la mise en place de l'action Fédérale, le **Premier Pas Pongiste (P.P.P.)** qui concerne des enfants de moins de 11 ans non licenciés dans toutes les communes de la Haute-Loire. Les deux intervenants du CD 43 travaillent sur cette action. Cette démarche permet aux enfants scolarisés de découvrir le « ping pong » ainsi que le club à proximité de leur lieu scolaire ou de leur domicile.

Un autre objectif pour le CD 43 : relancer la « gente féminine » qui délaisse le tennis de table. Malheureusement c'est une constatation nationale, régionale et départementale !!! Le CD 43 n'échappe pas à ce phénomène, mais avec le soutien de la Ligue d'Auvergne qui met en place la possibilité de licences gratuites pour les féminines, et avec les démarches dans tous les clubs attiligériens, le CD 43 devrait pouvoir augmenter son nombre de licences féminines.

Le CD 43 travaille en commun avec les instances dirigeantes telles que la Ligue d'Auvergne, le CDOS, la DDJS et le Conseil Général. Une convention pluriannuelle de développement est en train de voir le jour entre le Conseil Régional, la Ligue d'Auvergne et les quatre comités. Le CD 43 participe également à la rédaction de la Convention de l'Equipe Régionale du Développement qui favorise le perfectionnement et la formation continue des cadres, l'augmentation du nombre de licenciés, la détection, l'accroissement du nombre de clubs ainsi que l'animation et promotion de la discipline dans chaque département.

Le CD 43 a pour objectif également, la création rapide d'un livret interne « PING 43 » qui relatera la vie active pongiste des clubs de la Haute-Loire. Par l'intermédiaire de ce livret, les clubs se feront connaître encore plus au sein de leur commune via les écoles, les centres de loisirs, MJC, etc. C'est un support indispensable aux clubs et au CD 43.

Le CD 43 travaille en collaboration avec les communes et les clubs à la création de salles spécifiques de tennis de table. Dans les prochaines années, plusieurs salles devraient voir le jour : Yssingaux, Ste Sigolène, Monistrol, etc. Les dossiers sont en cours de montage. Le CD 43 a déjà participé aux réunions avec la D.D.J.S. et la Mairie d'Yssingaux pour le futur complexe sportif de Choumouroux / Yssingaux avec une salle spécifique de tennis de table. St Paulien a obtenu sa salle spécifique à la rentrée 2005/2006. La ville du Puy en Velay lance un projet pour un « Palais des Sports » de grande envergure avec la possibilité d'organiser des grandes compétitions de sports collectifs tel que le tennis de table d'ici fin 2007.

Le CD 43 espère qu'avec ces différents objectifs, il pourra développer encore plus son activité et de ce fait, pérenniser l'emploi de ses deux salariés !

Annexe 4 - d:
Plan d'Action de Développement du Département du Puy-de-Dôme
2005 /2008

Programme d'Action

1. Créer un club dans chaque commune ou communauté de communes de plus de 800 habitants (organisation d'une action de promotion avec mailing écrit et téléphonique, avec suivi sur le terrain)
Créer entre 2 et 5 clubs par an.
2. Pénétrer les déserts pongistes, actuellement un pourcentage important des clubs est situé autour de Clermont-Fd ou le long des principaux axes routiers et autoroutes.
3. Augmenter le nombre de licenciés avec comme premier objectif 2000 en augmentant le nombre moyen par clubs existants.
4. Fidéliser les nouveaux licenciés et diminuer par conséquent le turn-over annuel qui est de 30%.
5. Organiser des visites annuelles techniques et administratives dans les clubs ou par secteurs géographiques.
6. Structuration des clubs : soutien renforcé des équipes dirigeantes afin de les aider à concevoir un projet associatif de développement.
7. Organiser des réunions de formation et information de dirigeants, avec des thèmes divers visant le développement de l'activité avec le soutien du GAD 63 (groupe aide aux dirigeants).
8. Faire du tennis de table un vecteur de socialisation pour tous les publics quelque soit leurs difficultés ou handicaps et un loisir compétitif pour les nouveaux publics.
9. Capter – encadrer et structurer de nouveaux publics (sport adapté – corpo – prisons – handisports).
10. Organiser des manifestations sportives ouvertes à un public non licencié (corpo – féminine – jeune).
11. Organiser des compétitions et stages « tous publics – tous niveaux » par zone géographique ou communauté de communes.
12. Rechercher des partenariats permettant le développement de l'activité (ARIS-INTER CE - sport adapté – prison).
13. Organiser une manifestation annuelle procurant des ressources permettant la gestion du comité.
14. Rechercher des partenaires économiques.
15. Participer activement aux actions mises en place par le mouvement sportif (CDOS) ou les partenaires institutionnels (DRDJS – conseil général) visant au développement, à l'intégration et la socialisation.

Annexe 5

a) Programme d'Action de Fernando CORREIA, CTF

A définir chaque début de saison

1) Participation à l'Equipe Technique Régionale

- Soutien au développement des clubs
- Aide à la recherche de nouveaux partenaires
- Participation à l'organisation et l'amélioration des compétitions avec la commission sportive

2) Coordination du Pôle Espoir Régional, de la Section Sportive Régionale du Lycée de Cournon

- Gestion et coordination administrative et financière
- Relations auprès des différentes instances partenaires
- Intervenant Technique sur l'entraînement de la section sportive du Lycée Descartes de Cournon.

3) Coordination de la formation des techniciens dans le cadre de la commission régionale de formation.

- Gestion, coordination administrative et financière des actions de formations de la branche technique (stages, examens, colloques, fichiers)
- Intervenant sur les formations fédérales et les formations brevet d'Etat 1^{er} degré pour la Zone Sud Est
- Aide aux formations et emplois Tennis de Table en Auvergne.
- Missions nationales sur les examens de brevet d'état 1^{er} et 2^{ème} degré (jury).
- Gestion de la bibliothèque, vidéothèque.

4) Soutien à la Commission Technique Régionale

- Participation aux réunions de la commission, animation avec le président de la commission.
- Organisation des stages de l'élite régionale.
- Gestion administrative et financière des stages.
- Suivi dossiers CNDS, Conseil Régional.
- Aide à l'organisation des compétitions jeunes
- Responsable des sélections Auvergne.

5) Mission de communication et promotion

- Relation avec la presse, médias
- Relations avec les fédérations affinitaires : UNSS, FNSU
- Relations avec la DRJS, Conseil Régional, Education Nationale, Mission AGEFOS
- Mission sur le dossier salle régionale
- Mission sur le site Internet de la ligue

b) Programme d'Action de l'Agent de Développement du CD 03:

- L'incitation à la pratique du Tennis de table dans une association par les loisirs en organisant par exemple des tournois ou des démonstrations :
 - prospection pour la création de nouveaux clubs (rappel d'un des objectifs du plan de développement : toute agglomération de plus de 1300 habitants doit posséder son club de tennis de table)
 - développements des créneaux d'accueil dans les clubs existants pour amener des licenciés supplémentaires
- Accompagnement des associations sur le plan administratif et technique
 - interventions d'animations ou d'entraînements dans les clubs
 - renforcement des compétences de l'équipe technique départementale (Relais Commission Régionale de Formation – branche Technique)
- Interventions en milieu scolaire et dans toutes les structures susceptibles d'accueillir le tennis de table (loisirs, retraités, comités de quartiers, Maison des Jeunes et de la Culture, handisport, comités d'entreprise, milieu carcéral, quartiers sensibles, ...)

c) Programme d'action du C.S.D. et de l'Agent Départemental de Développement du CD 43

M. Claude BERNARD (CSD) et M Vincent GIRAUDET, agent de développement départemental interviennent chaque semaine dans les clubs pongistes du département de la Haute-Loire avec des séances d'entraînement structurées pour adultes de tous niveaux et plus particulièrement pour les jeunes avec des exercices adaptés à leurs compétences et leurs styles de jeux. Ils interviennent aussi dans le cadre de séances en club avec des joueurs handisport ou/et sport adapté notamment avec le club du Puy et le club de St Paulien et participent au groupe de travail initié par la DDJS relatif aux activités physiques et au handicap en milieu scolaire.

Ils s'occupent de l'encadrement aux compétitions individuelles ou par équipes, à l'encadrement du Top Départemental, du Premier Pas Pongiste, du Critérium Fédéral Individuel et des différentes compétitions mises en place par le CD 43, la Ligue ou la Fédération (Top Régional, Championnats d'Auvergne et de France, etc...). Ils participent aux stages départementaux et ils encadrent aussi les stages régionaux suite à la demande ponctuelle de la Ligue d'Auvergne.

Ils interviennent également dans certaines écoles du bassin du Puy en Velay et du département qui ont sollicité le CD 43 dans le cadre des C.E.L., Classe Raquette à Craponne, Premier Pas Pongiste, etc.

Claude BERNARD représente le CD 43 aux réunions du Comité Directeur de la Ligue d'Auvergne ainsi qu'aux réunions de la Commission Technique Régionale et fait partie de l'équipe régionale de développement. Claude et Vincent participent également aux réunions du CD 43 et aux réunions de la Commission Sportive du CD 43, ainsi qu'aux réunions organisées par la Direction Départementale des Sports.

Les détails de leurs actions :

1. Entraîneur itinérant dans les 14 clubs du département, suivi technique, interventions sur différentes structures : écoles, centres de loisirs, tickets sports, MJC, etc.
2. Responsable départemental jeunes : championnat, P.P.P., critérium fédéral
3. Organisation des stages jeune entraîneur et entraîneur départemental
4. Responsable de la commission des jeunes
5. Participation aux différentes réunions départementales et régionales
6. Claude Bernard Membre de l'ETR

d) Programme d'action de Nicolas FORMONT (CSD 63)

1. Vacations dans les clubs, écoles, divers permettant l'équilibre du poste 12 à 15 heures/semaine.
2. Organisation de stages dont les stages de secteurs, afin d'apporter un soutien technique aux clubs dépourvus d'encadrement régulier surtout les clubs ruraux isolés.
3. Structuration de la commission jeune et technique départementale.
4. Mise en place des compétitions ouvertes aux nouveaux publics, nouveaux licenciés et non licenciés : féminines – corpo – sport adapté – handisport – quartiers - etc...
5. Animation et coordination des actions de développement – premier pas pongiste – licences gratuites benjamins/poussins et féminines.
6. Organisation et animation du circuit benjamins poussins
7. Liaison avec les fédérations affinitaires UNSS et USEP.
8. Dynamisation des interventions en milieu scolaire autour des CEL avec un soutien logistique aux clubs demandeurs.
9. Mise en place d'un CPS avec pour objectif la préparation annuelle des équipes pour les inter comités de la zone sud-est.
10. Intervention sur conventionnement des actions de ligue (technique ou formation).
11. Mise en place de formation permanente pour les cadres techniques départementaux sous forme de recyclage avec intervention de compétences extérieures.